

COMPTE DE L'ADMINISTRATION

DE

# LA JUSTICE CRIMINELLE

## EN BELGIQUE,

PENDANT LES ANNÉES 1840, 1841, 1842 ET 1843,

Présenté au Roi

PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

PREMIÈRE PARTIE. — COURS D'ASSISES.



BRUXELLES.

IMPRIMERIE DE WEISSENBRUCH PÈRE, IMPRIMEUR DU ROI.

RUE DU MUSÉE, 7.

—  
MDCCCXLIX.

*Auguste L. L. L.*

# RAPPORT AU ROI.

STATIST. CRIM.

**Sire,**

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ la première partie du compte général de l'administration de la justice criminelle pendant les années 1840 à 1843.

Cette partie concerne les cours d'assises; elle fait suite aux recueils statistiques publiés par mes prédécesseurs et dont le dernier embrassait les années 1836 à 1839.

Les faits statistiques ne pouvant acquérir une certaine valeur que par une observation longue et non interrompue, la continuation de ces publications est l'une des conditions essentielles de leur utilité.

Mon administration ne cessera d'apporter le plus grand soin à rassembler les documents nécessaires qu'elle a d'ailleurs fréquemment besoin de consulter pour l'appréciation d'importantes questions.

Le compte des travaux des cours d'assises pendant les années 1840 à 1843 est composé de 199 tableaux contenant des renseignements détaillés sur

- le nombre des accusations et des accusés;
- la nature des crimes poursuivis;
- les circonstances personnelles aux accusés;
- le résultat des poursuites;

Tel est l'ordre des faits que je suivrai dans le résumé de ces tableaux que j'aurai l'honneur d'exposer à VOTRE MAJESTÉ.

Le nombre des accusations jugées par les cours d'assises pendant les quatre années 1840 à 1843 s'est élevé à 1,287; elles comprenaient 1,892 accusés.

Le cadre suivant en offre un aperçu général en distinguant, pour chaque année, les crimes ordinaires, et les crimes et délits politiques ou de la presse, suivant qu'ils ont été jugés contradictoirement ou par contumace.

ANNÉES	ACCUSATIONS.				ACCUSÉS.				TOTAL.		
	CRIMES ORDINAIRES (CONTUM.)		CRIMES POLITIQUES.	DÉLITS DE LA PRESSE.	CRIMES ORDINAIRES (CONTUM.)		CRIMES POLITIQUES.	DÉLITS DE LA PRESSE.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	
	LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.			LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.					
1840	Accusations contradictoires. . . . .	115	191	1	5	151	506	8	50	510	498
	— par contumace. . . . .	5	16	»	»	5	17	»	»	21	22
	Totaux. . . . .	118	207	1	5	156	523	8	50	551	520
1841	Accusations contradictoires. . . . .	89	198	»	5	106	297	»	7	290	410
	— par contumace. . . . .	5	52	»	»	6	55	»	»	57	41
	Totaux. . . . .	94	250	»	5	112	352	»	7	327	451
1842	Accusations contradictoires. . . . .	78	211	1	4	101	514	9	7	297	451
	— par contumace. . . . .	6	55	»	»	6	47	»	»	59	55
	Totaux. . . . .	84	267	1	4	107	561	9	7	356	484
1843	Accusations contradictoires. . . . .	68	191	»	2	80	519	»	5	261	402
	— par contumace. . . . .	8	24	»	»	8	27	»	»	32	35
	Totaux. . . . .	76	215	»	2	88	546	»	5	293	437
TOTAL	Accusations contradictoires. . . . .	548	794	2	14	441	1236	17	47	1158	1741
	— par contumace. . . . .	24	105	»	»	25	126	»	»	129	151
	Totaux généraux. . . . .	572	899	2	14	466	1362	17	47	1287	1892

Si l'on compare ces chiffres aux données statistiques fournies par les comptes précédents, l'on constate que le nombre des accusés en général continue à décroître : il y avait année moyenne :

en 1826 et 1827. . . . .	756 accusés.
de 1828 à 1831. . . . .	725 »
» 1832 » 1835. . . . .	604 »
» 1836 » 1839. . . . .	508 »
» 1840 » 1843. . . . .	473 »

La dernière période offre sur la période précédente une diminution de près de 7 sur cent.

Après avoir embrassé les travaux des cours d'assises, dans leur ensemble, je procéderai à l'analyse des détails en commençant par l'exposé des données relatives aux accusations et aux accusés jugés contradictoirement pour crimes ordinaires. Les accusations par contumace ainsi que les crimes et délits politiques ou de la presse feront plus loin l'objet d'un aperçu spécial.

ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES. — ACCUSÉS.

1,142 accusations contradictoires pour crimes ordinaires ont été soumis aux cours d'assises.

Ce nombre ainsi que celui des accusés se décomposent de la manière suivante en faisant la distinction des crimes contre les personnes et des crimes contre les propriétés :

ANNÉES.	ACCUSATIONS.			ACCUSÉS.		
	TOTAL.	CRIMES CONTRE		TOTAL.	CRIMES CONTRE	
		LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.		LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.
1840. . . . .	504	115	191	460	151	506
1841. . . . .	287	89	198	405	106	297
1842. . . . .	292	78	214	445	101	514
1843. . . . .	259	68	191	599	80	519
Totaux. . . . .	1142	548	794	1677	441	1256
Proportion sur 100. . . . .	100	30	70	100	26	74

Voici comment les accusés se répartissent entre les différentes provinces du royaume, avec l'indication, pour chaque province, du rapport qui existe entre les accusés de crimes contre les personnes et les accusés de crimes contre les propriétés.

PROVINCES.	NOMBRE DES ACCUSÉS.					NOMBRE DES ACCUSÉS PAR 100 ACCUSATIONS.	MOYENNE DES ACCUSÉS DE CRIMES CONTRE		PROPORTION SUR 100.	
	1840.	1841.	1842.	1843.	TOTAL.		PERSONNES.		PERSONNES.	
							LES PROPRIÉTÉS.	LES PROPRIÉTÉS.		
Brabant. . . . .	68	54	100	88	510	157	15	65	16	84
Anvers. . . . .	51	57	45	19	152	142	11	27	29	71
Hainaut. . . . .	52	54	44	44	174	152	15	50	50	70
Flandre orientale. .	90	95	69	85	559	159	25	62	27	75
Flandre occidentale. .	75	79	62	76	290	171	18	54	25	75
Liège. . . . .	65	46	50	54	195	150	10	58	21	79
Limbourg. . . . .	21	18	19	15	71	154	7	11	58	62
Luxembourg. . . . .	26	18	5	50	79	118	9	11	45	55
Namur. . . . .	16	22	21	40	69	125	6	11	55	65

Si l'on compare le nombre des accusés, pendant les trois périodes de quatre années, à partir de 1832 jusqu'en 1843, l'on obtient, pour chaque province, la moyenne annuelle qui suit :

PERIODE	BRABANT.	ANVERS.	HAINAUT.	FLANDRE OR.	FLANDRE OCC.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.
de 1832 à 1835. . . . .	101	55	28	122	84	65	47	57	28
— 1836 à 1839. . . . .	65	49	29	90	65	51	48	41	22
— 1840 à 1843. . . . .	78	58	47	85	72	48	18	20	17

La province de Hainaut est la seule dans laquelle il y ait une augmentation, comparativement à la première période.

Il est toutefois à remarquer qu'en mettant le nombre des accusés en rapport avec la population de chaque province, c'est dans la province de Hainaut que, malgré cette augmentation, il y a eu le moins d'accusés, ainsi qu'il résulte de l'aperçu qui suit :

PROVINCES.	POPULATION <sup>1</sup> .		RAPPORT AVEC LA POPULATION.	
	1 <sup>er</sup> JANVIER 1839.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1845.	1836-1839.	1840-1845.
			UN ACCUSÉ SUR	UN ACCUSÉ SUR
Brabant. . . . .	604,950 hab.	645,812 hab.	9,602 hab.	8,254 hab.
Anvers. . . . .	565,175	582,802	7,452	10,075
Hainaut. . . . .	649,250	675,005	22,594	15,651
Flandre orientale. . . .	769,407	795,258	8,549	9,555
Flandre occidentale. . .	656,890	656,604	9,644	9,119
Liège. . . . .	400,781	420,055	7,858	8,750
Limbourg. . . . .	556,617	474,536	7,012	9,696
Luxembourg. . . . .	527,885	478,794	7,997	8,959
Namur. . . . .	252,825	247,862	10,585	14,580
LE ROYAUME. . . . .	4,323,778	4,172,706	9,420	9,959

<sup>1</sup> Documents publiés par le Ministère de l'intérieur.

Ces rapports, qui forment en quelque sorte la table de la moralité des provinces, seront plus loin calculés d'une manière plus exacte au moyen des données sur l'origine et le domicile des accusés.

Il importe d'observer que les accusés n'appartiennent pas toujours à la province dans laquelle ils ont été jugés. Diverses poursuites ont été faites conformément à la loi du 30 décembre 1836, pour des crimes commis à l'étranger. Les accusés de ces crimes étaient au nombre de dix,

dont 1 a été jugé par les assises de la province de Brabant.  
 1 — — — de Hainaut.  
 3 — — — de la Flandre orientale.  
 3 — — — de la Flandre occidentale.  
 2 — — — de Luxembourg.

CHAPITRE II. — NATURE DES CRIMES.

Quelques détails sur la nature des crimes compléteront les développements qui précèdent sur le  
 STATIST. CRIM. d

SEXE.

Parmi les 4,677 accusés jugés contradictoirement pendant les années 1840 à 1843, l'on compte 4,372 hommes (82 sur 100) et 305 femmes (18 sur 100).

Le rapport entre les deux sexes n'a presque pas varié : la période précédente ne présente qu'une différence d'un centième : Pendant cette période le nombre proportionnel des femmes était de 17 sur 100 accusés.

Ce nombre diffère néanmoins suivant la nature des crimes; il est plus élevé pour certaines espèces de crimes, presque exclusivement propres aux femmes, tels que les infanticides; il en est de même des vols domestiques, ainsi que cela résulte du tableau suivant qui indique en outre le nombre des femmes poursuivies pour chaque catégorie de crimes, pendant les huit années 1836 à 1843.

NATURE DES CRIMES.	FEMMES ACCUSÉES								TOTAL.		PROPORTION SUR 100.
	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	HOMMES.	FEMMES.	
Assassinats, empoisonnement, meurtre. . . . .	5	"	1	2	4	2	4	5	507	19	6
Infanticide. . . . .	8	9	14	12	12	7	6	5	5	75	94
Coups et blessures graves, menaces. . . . .	1	5	2	1	"	1	4	"	215	12	5
— envers ascendants. . . . .	1	2	2	1	1	"	"	"	62	7	10
Rébellion, violences envers des fonctionnaires. . . . .	1	"	"	"	5	2	"	"	77	8	9
Viols, attentat à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	161	"	"
Faux témoignage, faux serment. . . . .	2	8	5	5	"	5	4	"	85	27	24
Autres crimes contre les personnes. . . . .	2	5	5	"	"	"	1	1	21	10	52
Incendie, destruction, pillage. . . . .	"	1	1	5	"	5	2	5	71	15	15
Faux en écriture. . . . .	4	2	4	"	7	5	2	5	152	25	16
Fausse monnaie, contrefaçon de timbres. . . . .	1	"	1	7	4	1	"	4	47	18	28
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	1	5	6	5	5	1	49	19	28
Corruption, soustraction de deniers publics, concussions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"
Vols domestiques. . . . .	44	45	27	15	15	10	17	22	244	188	45
Autres vols. . . . .	18	25	24	17	51	50	40	28	1595	215	13
TOTAL. . . . .	82	98	85	62	85	67	85	70	2885	652	18

AGE.

Sous le rapport de l'âge, les 4677 accusés, jugés pendant les années 1840 à 1843, se classent de la manière suivante, en distinguant le sexe et la nature des crimes

AGE.	ACCUSÉS			HOMMES.	FEMMES.	PROPORTION SUR 100.				
	DE CRIMES CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	TOTAL.			CRIMES CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	EN GÉNÉRAL.	HOMMES.	FEMMES.
Moins de 16 ans. . . . .	2	15	15	11	4	"	1	1	1	1
16 à 21 ans. . . . .	60	146	206	179	27	14	12	12	15	8
21 à 25 " . . . . .	78	467	245	200	45	18	14	14	14	15
25 à 30 " . . . . .	86	211	297	245	52	20	18	18	18	17
30 à 35 " . . . . .	65	479	244	498	46	15	14	14	14	15
35 à 40 " . . . . .	49	171	220	478	42	11	14	15	15	14
40 à 45 " . . . . .	58	459	177	441	56	9	11	11	10	12
45 à 50 " . . . . .	20	84	104	84	20	4	7	7	6	7
50 à 55 " . . . . .	19	59	78	61	17	4	4	5	5	6
55 à 60 " . . . . .	9	50	59	56	5	2	2	2	5	1
60 à 70 " . . . . .	9	29	58	29	9	2	2	2	2	5
70 à 80 " . . . . .	6	7	45	40	5	1	1	1	1	1
80 ans et au-dessus. . . . .	"	4	1	"	4	"	"	"	"	"
TOTAL. . . . .	441	4256	4677	4572	505	100	100	100	100	100

La distribution des accusés suivant l'âge, pendant les années 1840 à 1843, diffère en partie de celle qui avait été constatée pour la période de 1836 à 1839.

Sur 100 accusés, la proportion de ceux qui étaient âgés

	1836-39	1840-43
de moins de 25 ans s'élève à. . . . .	31	27
— 25 à 40 " " . . . . .	46	45
— plus de 40 " " . . . . .	23	28

Le nombre des accusés va croissant jusqu'à l'âge de 25 à 30 ans, auquel correspond le chiffre

le plus élevé, pour les hommes comme pour les femmes; néanmoins pour déterminer le degré du penchant au crime, aux différents âges de la vie, il faudrait connaître les nombres par lesquels chaque âge est représenté dans la population générale.

Les éléments nécessaires pour établir ce terme de comparaison ont été recueillis par le dernier recensement dont les résultats n'ont pas encore pu être publiés.

ORIGINE ET DOMICILE.

L'aperçu suivant résume les détails compris dans les tableaux sur l'origine et le domicile des accusés, circonstances qui semblent exercer une certaine influence sur la criminalité.

ACCUSÉS	ACCUSÉS			PROPORTION SUR 100		
	DE CRIMES CONTRE		TOTAL.	CRIMES CONTRE		EN GÉNÉRAL.
	LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.		LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.	
nés et domiciliés en ville. . . . .	59	506	565	15	25	22
— à la campagne. . . . .	525	627	952	74	51	57
nés à la campagne et domiciliés en ville. . . . .	57	222	259	8	18	15
nés en ville et domiciliés à la campagne. . . . .	18	51	69	4	4	4
sans domicile fixe, nés en ville. . . . .	"	6	6	"	"	"
— nés à la campagne. . . . .	2	24	26	1	2	2
<b>Totaux. . . . .</b>	<b>441</b>	<b>1256</b>	<b>1677</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Étrangers. . . . .	44	73	89	5	6	5
Indigènes. . . . .	427	1161	1588	97	94	95
<b>NOMBRE DES INDIGÈNES APPARTENANT AUX PROVINCES, DANS LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ JUGÉS.</b>						
par la naissance et le domicile. . . . .	575	929	1504	88	80	82
par le domicile seulement. . . . .	27	116	145	6	10	9
par la naissance seulement. . . . .	15	55	68	5	5	4
ni par la naissance ni par le domicile. . . . .	12	61	75	5	5	5

Le nombre proportionnel des accusés qui habitaient dans les villes, ne forme que les 37 centièmes du chiffre total des accusés, les habitants des campagnes y ont contribué pour 63 centièmes. Il paraît néanmoins que les habitants des villes fournissent comparativement un plus grand nombre d'accusés que les habitants des campagnes. Si l'on compare en effet le nombre de ces accusés aux fractions correspondantes de la population, l'on compte, en prenant pour base le chiffre du recensement de 1846<sup>1</sup>, un accusé sur 1,729 habitants des villes et un accusé sur 3,400 habitants des campagnes.

La différence de ces proportions pourrait toutefois, en partie, être attribuée à ce que l'action de la police judiciaire se fait plus immédiatement sentir dans les villes qu'à la campagne.

En examinant les chiffres du tableau qui précède, l'on remarque un fait qui mérite de fixer l'attention, c'est que parmi les accusés habitant les villes, il y a comparativement un plus grand nombre qui sont poursuivis pour crimes contre les propriétés que parmi les accusés habitant la campagne.

La différence est de 18 centièmes; elle n'était que de 15 centièmes pendant la période de 1836-1839, ainsi qu'il résulte du rapprochement qui suit:

Parmi les accusés habitant dans les communes.	URBAINES	RURALES
le nombre de ceux qui étaient poursuivis		
	en 1836-39	
pour crimes contre	les personnes était de . . . . .	456 (25 sur 100)
	les propriétés — . . . . .	461 (75 — )
	en 1840-43	
pour crimes contre	les personnes — . . . . .	345 (33 — )
	les propriétés — . . . . .	534 (85 — )

Dans le nombre des accusés jugés pendant les années 1840-1843, il y avait 89 (5 sur 100) étrangers, 1,588 étaient indigènes. Pendant la période précédente, le nombre des étrangers était de 44 et la proportion, de 6 sur 100.

Parmi les 1,588 accusés indigènes 1,304 (82 sur 100) étaient nés et domiciliés dans les provinces où ils ont été jugés, 284 (18 sur 100) appartenaient à d'autres provinces, soit par leur naissance, soit par leur domicile. La proportion du nombre des accusés de cette catégorie s'est augmentée de 3 centièmes; elle n'était que de 14 sur 100, pendant la période de 1836-1839.

<sup>1</sup> Villes: 1,092,507 hab. Communes rurales: 5,244,689 hab. Total: 4,557,196 hab.

Dans le tableau suivant, les accusés sont répartis entre les diverses provinces auxquelles ils appartiennent par la naissance ou par le domicile.

PROVINCES.	ACCUSÉS JUGÉS DANS CHAQUE PROVINCE.			ACCUSÉS INDIGÈNES, APPARTENANT A CHAQUE PROVINCE, RÉPARTIS SUIVANT L'ORIGINE. LE DOMICILE.						ACCUSÉS INDIGÈNES APPARTENANT A CHAQUE PROVINCE, SANS EGARD AU LIEU DU JUGEMENT.	
	INDIGÈNES.	ÉTRANGERS.	TOTAL.	L'ORIGINE.			LE DOMICILE.			NÉS DANS LA PROVINCE.	DOMICILIÉS DANS LA PROVINCE.
				NÉS ET JUGÉS DANS LA PROVINCE.	JUGÉS DANS LA PROVINCE ET NÉS AILLEURS.	SANS DONT LE DROITIER ET AILLEURS.	DOMICILIÉS ET JUGÉS DANS LA PROVINCE.	JUGÉS DANS LA PROVINCE ET DOMICILIÉS AILLEURS.	DOMICILIÉS DANS LA PROVINCE ET JUGÉS AILLEURS.		
Brabant . . . . .	284	26	510	212	72	27	257	27	26	259	285
Anvers . . . . .	148	4	152	118	50	50	129	19	15	148	144
Hainaut . . . . .	161	10	174	140	15	52	152	12	11	181	165
Flandre orientale . . . . .	554	5	559	287	47	45	512	22	14	350	526
Flandre occidentale . . . . .	285	5	290	275	12	28	265	22	8	301	271
Liège . . . . .	466	27	495	447	19	21	457	9	10	468	467
Limbourg . . . . .	71	"	71	62	9	15	62	9	"	75	62
Luxembourg . . . . .	70	9	79	65	5	7	58	12	1	72	59
Namur . . . . .	66	5	69	59	7	15	57	9	5	72	62
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>4388</b>	<b>89</b>	<b>4677</b>	<b>4572</b>	<b>216</b>	<b>214</b>	<b>4447</b>	<b>141</b>	<b>90</b>	<b>4586</b>	<b>4537</b>

Si l'on compare, pour chaque province, le nombre des accusés qui y ont été jugés avec le nombre de ceux qui appartiennent à ces provinces par la naissance, l'on trouve:

une différence en moins de 45 pour la province de Brabant,  
 — — — — — 4 — — — — de la Flandre orientale,  
 — — — — — " — — — — d'Anvers,  
 une différence en plus de 17 pour la province de Hainaut,  
 — — — — — 16 — — — — la Flandre occidentale,  
 — — — — — 2 — — — — Liège,  
 — — — — — 4 — — — — Limbourg,  
 — — — — — 2 — — — — Luxembourg,  
 — — — — — 6 — — — — Namur.

En établissant, au moyen de ces données, le rapport des accusés à la population au 1<sup>er</sup> janvier 1843, on obtient les résultats suivants:

UN ACCUSÉ INDIGÈNE			
NÉ DANS LA PROVINCE DE		DOMICILIÉ DANS LA PROVINCE DE	
Brabant . . . . .	sur 40,763 habitants.	Brabant . . . . .	sur 9,076 habitants.
Anvers . . . . .	10,246 "	Anvers . . . . .	40,616 "
Hainaut . . . . .	44,955 "	Hainaut . . . . .	16,414 "
Flandre orientale . . . . .	9,819 "	Flandre orientale . . . . .	9,817 "
Flandre occidentale . . . . .	8,754 "	Flandre occidentale . . . . .	9,655 "
Liège . . . . .	10,001 "	Liège . . . . .	10,001 "
Limbourg . . . . .	9,186 "	Limbourg . . . . .	10,908 "
Luxembourg . . . . .	9,933 "	Luxembourg . . . . .	41,919 "
Namur . . . . .	13,770 "	Namur . . . . .	15,491 "

ÉTAT CIVIL.

Il y avait, parmi les accusés, 891 (54 sur 100) célibataires, 656 (40 sur 100) individus mariés, dont 533 avaient des enfants, 123 n'en avaient pas; enfin 94 (6 sur 100) veufs, dont 78 ayant des enfants, 16 sans enfants. L'état civil de 36 accusés, n'a pas été indiqué.

Voici comment ces mêmes accusés sont classés d'après leur âge et d'après la nature des crimes:

AGE ET ÉTAT-CIVIL.	CRIMES CONTRE			PROPORTION SUR 100. CRIMES CONTRE			
	LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.	TOTAL.	LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.	TOTAL.	
Célibataires âgés de . . . . .	moins de 25 ans . . . . .	155	295	428	50	55	48
	25 à 40 . . . . .	420	261	581	44	51	42
	40 ans et au-dessus . . . . .	18	64	82	6	54	10
Mariés, veufs, ou d'état inconnu âgés de . . . . .	moins de 25 ans . . . . .	7	51	58	4	5	5
	25 à 40 . . . . .	80	500	380	47	49	48
	40 ans et au-dessus . . . . .	83	285	368	49	46	47
TOTAL . . . . .	Célibataires . . . . .	271	620	891	62	52	54
	Mariés ou veufs . . . . .	166	584	750	51	45	40
	D'état inconnu . . . . .	4	52	56	7	5	6



En mettant l'âge en rapport avec l'état-civil, l'on trouve d'une part que presque tous les accusés, âgés de moins de 25 ans (428 sur 463), étaient célibataires et d'autre part, que les accusés âgés de plus de 40 ans étaient la plupart mariés ou veufs. De l'âge intermédiaire de 25 à 40 ans, le nombre des accusés mariés ou veufs égale exactement celui des célibataires.

Considérés isolément, ces données, ainsi qu'en général celles qui se rapportent à la position personnelle des accusés, offrent sans doute tout l'intérêt qui s'attache à l'observation des faits; mais elles ne forment encore que l'un des termes de comparaison dont l'autre doit être fourni par la statistique de la population générale.

Il a été constaté que 98 hommes et 19 femmes traduits devant les assises, en tout 117 accusés, étaient enfants naturels. Ce chiffre ne forme que les 7 centièmes du total des accusés. Si l'on recherche la proportion des naissances illégitimes, l'on trouve qu'elles sont à peu près dans le même rapport de 7 sur 100. Mais ce rapport n'existe probablement pas dans la population adulte; il est connu en effet que la mortalité est très forte parmi les enfants naturels.

Au moment du crime, 91 (3 sur 100) accusés avaient des enfants naturels ou vivaient en concubinage. L'on compte parmi eux 36 hommes et 45 femmes.

## DEGRÉ D'INSTRUCTION.

Les accusés répartis suivant le degré de l'instruction qu'ils avaient reçue, se classent de la manière suivante :

Ne sachant ni lire ni écrire. . . . .	4,032	(62 sur 100) ;
Ayant reçu une instruction incomplète. . . . .	435	( 7 — — ) ;
"    une bonne instruction primaire. . . . .	150	( 2 — — ) ;
"    une instruction plus développée. . . . .	60	( 1 — — ) ;

Parmi les accusés, ayant reçu une instruction incomplète, on a compris ceux qui ne savaient que lire, ou lire et écrire imparfaitement. En les réunissant aux accusés qui étaient complètement illettrés, l'on trouve que la classe des criminels se recrute surtout, dans cette partie de la population, dont l'éducation première est la plus négligée.

La proportion des accusés entièrement dépourvus d'instruction est exactement la même que pendant la période des quatre années 1836 à 1839. Celle des accusés ayant reçu une bonne

instruction primaire, ou une instruction plus développée a diminué; il y en avait 41 sur 100 de la première catégorie et 4 sur 100 de la seconde, pendant la période des quatre années 1836 à 1839.

L'on peut encore envisager le degré d'instruction en distinguant la nature des crimes, le sexe, l'âge des accusés, enfin les provinces où ils ont été jugés. C'est là l'objet du tableau ci-après.

DEGRÉ D'INSTRUCTION.	TOTAL.	CRIMES.		SEXE.		AGE.			PROVINCES.								
		CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	HOMMES.	FEMMES.	MOINS DE 25 ANS.	25 A 40 ANS.	40 ANS ET PLUS.	BRAVANT.	ANVERS.	BIJOUX.	FLANDRE OR.	FLANDRE OCC.	LIEGE.	LUXEMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.
ACCUSÉS																	
dépourvus de toute instruct <sup>n</sup> .	1052	246	786	815	219	151	604	277	175	86	109	251	207	128	41	27	50
sachant lire et écrire imparfaitement. . . . .	453	144	291	575	62	48	272	115	87	45	58	77	66	55	24	45	20
sachant bien lire et écrire. . . . .	150	58	112	155	17	21	90	59	51	16	15	22	15	22	5	6	18
ayant une instruction plus développée. . . . .	60	15	47	55	7	2	57	21	19	5	12	9	2	8	1	5	1
	1677	441	1256	1572	503	222	1005	452	510	152	174	559	290	195	71	79	69
PROPORTION SUR 100.																	
ACCUSÉS																	
dépourvus de toute instruct <sup>n</sup> .	62	56	65	59	72	68	60	61	56	56	65	68	72	66	58	54	45
sachant lire et écrire imparfaitement. . . . .	26	55	24	27	20	22	27	25	28	50	22	25	22	18	54	54	29
sachant bien lire et écrire. . . . .	9	8	9	10	6	9	9	9	10	11	8	6	5	12	7	8	26
ayant une instruction plus développée. . . . .	3	3	4	4	2	1	4	5	6	5	7	5	1	4	1	4	2

C'est donc parmi les accusés de crimes contre les propriétés, parmi les femmes, parmi les accusés de moins de 25 ans, enfin dans les provinces des deux Flandres que le nombre des accusés dépourvus de toute instruction est proportionnellement le plus élevé.

Les mêmes faits se font remarquer, avec quelques légères différences, dans les tableaux des années 1836 à 1839.

## PROFESSION.

La position professionnelle des accusés est encore un élément utile à constater, sous le rapport de l'influence qu'elle peut exercer sur le degré de la criminalité.

Les tableaux contiennent de nombreuses divisions qui font connaître le genre du travail des accusés; en ramenant ces divisions à quelques catégories générales, l'on trouve :

507 (30 sur 400), accusés attachés à l'exploitation du sol;  
 560 (33 — ), " " à l'industrie;  
 175 (11 — ), " " au commerce;  
 183 (11 — ), " " au service domestique;  
 73 (4 — ), " exerçant des professions libérales;  
 178 (11 — ), " sans profession ou n'ayant pas des moyens honnêtes d'existence.

La profession d'un accusé n'a pas été indiquée.

Ces chiffres se décomposent de la manière suivante, en mettant les accusés en rapport avec la nature des crimes, le sexe et le domicile.

ACCUSÉS	CRIMES			PROPORTION SUR 100. CRIMES			NOMBRE DES FERMIERS.	ACCUSÉS HABITANT	
	CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	TOTAL.	CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	EN GÉNÉRAL.		LES VILLES.	LES CAMPAGNES.
attachés à l'exploitation du sol. . . . .	184	323	507	42	26	30	26	47	460
— à l'industrie. . . . .	145	417	560	32	34	55	87	271	299
— au commerce. . . . .	27	148	175	6	12	11	44	88	87
— au service domestique. . . . .	32	151	183	7	12	11	85	111	64
Exerçant des professions libérales. . . . .	29	44	73	7	4	4	1	56	38
gens sans aveu. . . . .	26	152	178	6	12	11	62	77	105

Tel était, antérieurement aux débats judiciaires, la position des accusés considérés sous le rapport du sexe, de l'âge, de l'état civil, de l'origine, du domicile, de l'instruction, et de la profession.

Nous allons maintenant les suivre devant le jury.

## CHAPITRE IV. — RÉSULTAT DES POURSUITES.

En examinant quel a été le sort des 1,140 accusations contradictoires portées devant les assises pendant les années 1840 à 1843, l'on obtient les résultats suivants :

ACCUSATIONS	POUR CRIMES			PROPORTION SUR 100. CRIMES		
	EN GÉNÉRAL.	CONTRE		EN GÉNÉRAL.	CONTRE	
		LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.		LES PERSONNES.	LES PROPRIÉTÉS.
accueillies en entier par le jury.	657	141	496	56	41	62
modifiées, en laissant aux faits in- criminés le caractère de crime.	85	27	56	7	8	7
— en les transformant en simples délits. . . . .	102	58	64	9	11	8
rejetées. . . . .	318	140	178	28	40	25
Totaux. . . . .	1140	546	794	100	100	100

Les accusations pour crimes contre les personnes sont plus souvent modifiées ou rejetées que les accusations pour attentats à la propriété. La différence dans la proportion est de 21 centièmes.

L'on remarque aussi que le chiffre proportionnel des accusations qui ont été rejetées a sensiblement diminué; pendant la période de 1836 à 1839, ce chiffre s'élevait à 35 sur 100, réduction: 7 centièmes.

Il semble qu'on peut, sans hésiter, attribuer ce résultat à l'influence des dispositions de la loi du 15 mai 1838, qui ont modifié la composition du jury en prescrivant une double révision de la liste des jurés par les tribunaux de première instance et par les cours d'appel.

70 accusés ont été déclarés coupables à la simple majorité, 10 ont été acquittés, la cour ayant à la majorité de quatre membres au moins, reconnu la non-culpabilité.

Les décisions du jury ont été suivies de l'acquiescement de 569 accusés, et de la condamnation de 1,108 à des peines dont la nature est indiquée dans l'aperçu suivant qui établit sous ce rapport une comparaison avec les huit années antérieures.

ANNÉES	CRIMES	NOMBRE TOTAL DES ACCUSÉS.		CONDAMNÉS						
		ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN OU A LA DÉGRADATION CIVILE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.	TOTAL.	
				A PERPETUITÉ.	A TEMPS.					
1840	contre les personnes. . . . .	154	78	7	15	8	20	1	27	76
	— les propriétés. . . . .	506	91	14	56	70	35	"	42	215
1841	— les personnes. . . . .	106	48	10	9	7	20	"	12	58
	— les propriétés. . . . .	297	78	18	24	75	65	"	59	219
1842	— les personnes. . . . .	101	58	11	15	7	12	"	20	65
	— les propriétés. . . . .	514	102	9	25	64	70	"	44	212
1845	— les personnes. . . . .	80	51	10	9	9	11	"	10	49
	— les propriétés. . . . .	519	105	10	55	74	66	"	55	216
<b>TOTAUX.</b>										
Période de 1852-55. . . . .		2280	957	60	121	256	586	"	559	1542
— de 1856-59. . . . .		1858	725	58	102	255	554	4	584	1115
— de 1840-45. . . . .		1677	569	89	162	512	517	1	227	1108
<b>PROPORTION SUR 100.</b>										
Période de 1852-55. . . . .		100	41	5	5	11	17	"	25	59
— de 1856-59. . . . .		100	39	5	6	15	18	"	21	61
— de 1840-45. . . . .		100	54	5	10	19	19	"	15	66

L'on remarque une diminution sensible dans le nombre des accusés acquittés et de ceux qui n'ont été condamnés qu'à des peines correctionnelles. Les prévisions basées sur les modifications introduites dans la composition du jury par la loi du 15 mai 1838, se sont donc complètement réalisées: la répression a acquis plus de fermeté. Dans l'application de la peine capitale et des peines temporaires les plus graves, la dernière période présente sur la moyenne des deux périodes antérieures une augmentation de 28 sur 100.

Pour compléter les données qui précèdent, il importe encore de mettre les pénalités en rapport avec la nature des faits soumis à l'appréciation du jury.

Tel est l'objet du tableau suivant, dans lequel on a réuni des renseignements sur l'application des arrêtés des 9 septembre 1814 et 20 janvier 1815 qui autorisent les cours, dans certains cas, à modérer les peines prononcées par le code pénal de 1810.

NATURE DES CRIMES D'APRÈS LA DÉCLARATION DU JURY.	NOMBRE TOTAL DES ACCUSÉS.		CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A L'ÉGARD DES JOURS LA COUR A GRACIE.		NOMBRE DES ACCUSÉS		
	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVILE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES			LA PEINE DES TRAVAUX FORCÉS A TEMPS DE LA RÉCLUSION MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE.	CONDAMNÉS AU CARCAN.	EN PRISON DE CANTON.		
			A PERPETUITÉ.	A TEMPS.			PAR CRIMES	EMPRISONNEMENT.	POUR DELITS.					
Assassinat, empoisonnement, meurtre. . . . .	154	61	50	29	"	"	1	"	10	"	"	29	"	
Infanticide. . . . .	29	16	6	"	"	"	"	"	7	"	"	"	"	
Coups et blessures graves, menaces. . . . .	89	57	"	2	6	19	"	"	2	25	5	2	16	11
— envers ascendants. . . . .	25	9	"	1	"	6	"	"	6	1	"	6	6	1
Rébellion, violences envers des fonctionnaires. . . . .	58	16	2	"	1	10	"	"	"	9	"	"	11	"
Viols et attentats à la pudeur. . . . .	74	29	"	7	16	18	"	"	4	"	8	4	28	15
Faux témoignage, faux serment. . . . .	57	16	"	5	6	10	1	"	1	"	"	1	15	6
Autres crimes contre les personnes. . . . .	42	8	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	2	"
Incendie. . . . .	45	25	18	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture. . . . .	84	57	"	1	21	22	"	"	5	"	5	5	55	11
Fausse monnaie, faux timbre. . . . .	46	19	2	20	5	"	"	"	"	2	"	"	25	"
Banqueroute. . . . .	40	58	"	"	1	1	"	"	"	"	1	"	1	1
Concess., corrupt., soustract. de deniers publics. . . . .	15	12	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Vols de nuit. . . . .	127	20	"	"	12	48	"	"	52	15	"	52	40	21
Vols domestiques. . . . .	140	26	"	"	15	51	"	"	58	12	9	58	27	57
Vols à l'aide d'effraction, de violences, etc. . . . .	745	197	51	99	252	150	"	4	"	52	128	"	521	110
Délit de chasse. . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
<b>Totaux. . . . .</b>	<b>1677</b>	<b>569</b>	<b>89</b>	<b>162</b>	<b>512</b>	<b>517</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>86</b>	<b>151</b>	<b>154</b>	<b>86</b>	<b>551</b>	<b>244</b>

Dans l'un et l'autre cas les coupables peuvent être exemptés de l'exposition au carcan. Les exemptions de cette nature ont été prononcées à l'égard de 241 accusés.

## ACQUITTEMENTS.

Les comptes statistiques de l'administration de la justice criminelle sont dignes d'être médités surtout dans la partie qui se rapporte au degré de la répression; ce degré, exprimé par le rapport des acquittements aux condamnations, a subi des variations dans lesquelles il est facile de reconnaître l'influence de divers changements introduits dans la législation pénale.

Le nombre proportionnel des acquittés sur 100 a été :

De 1826 à 1830 de 20	suppression du jury. (Arrêté du prince souverain des Pays-Bas du 6 novembre 1814).
En 1832 — 38	moyenne 41. (Rétablissement du jury; décret du congrès national du 19 juillet 1834).
" 1833 — 41	
" 1834 — 41	
" 1835 — 45	
" 1836 — 42	
" 1837 — 37	
" 1838 — 42	moyenne 34. (Réduction des listes des jurés par les tribunaux de première instance et par les cours d'appel; loi du 15 mai 1838).
En 1839 — 34	
" 1840 — 37	
" 1841 — 31	
" 1842 — 34	
" 1843 — 34	

La mesure de la répression n'est pas la même pour les crimes contre les personnes que pour les crimes contre les propriétés.

Le nombre proportionnel des acquittés a été pendant la période de

1832-35 de 62 sur 100	accusés de crimes contre les personnes,	de 30 sur 100	de crimes contre les propriétés.
1836-38 59 — 100	"	30 — 100	"
1839-43 44 — 100	"	31 — 100	"

En examinant le degré de la répression pour chaque crime en particulier, l'on rencontre des différences encore plus marquées.

L'étude des causes qui peuvent produire ces différences n'est pas sans utilité. Si certains

faits, par leur nature sont plus difficiles à constater, la gravité des peines prononcées contre d'autres pourrait ne pas être sans influence sur les décisions du jury.

Cette étude sera facilitée au moyen du tableau des acquittements pour chaque catégorie de crimes.

NATURE DES CRIMES.	PROPORTION SUR 100				ACCUSÉS					
	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS A DES PEINES			DE TENTATIVES			DE COMPLICITÉ		
		APPLICATIFS ET INFAMANTES.	CORRECTIFS		TOTAL.	ACQUITTÉS.	TOTAL.	ACQUITTÉS.	TOTAL.	
		POUR CRIMES.	POUR DELITS.	NOYBRE.	PROPORTION SUR 100.	NOYBRE.	PROPORTION SUR 100.	NOYBRE.	PROPORTION SUR 100.	
Assassinat, empoisonnement, meurtre. . . . .	48	44	"	8	22	9	41	6	2	50
Infanticide. . . . .	55	21	"	24	1	"	"	1	"	"
Coups et blessures graves, menaces. . . . .	42	50	2	26	"	"	"	1	"	"
— — envers ascendants. . . . .	59	51	26	4	"	"	"	1	"	"
Rébellion, violences envers des fonctionn <sup>es</sup> . . . . .	42	51	"	24	"	"	"	"	"	"
Viols et attentats à la pudeur. . . . .	59	55	6	"	45	17	40	5	5	100
Faux témoignage, faux serment. . . . .	45	51	5	"	"	"	"	"	"	"
Autres crimes contre les personnes. . . . .	66	17	"	17	"	"	"	"	"	"
Incendie. . . . .	56	40	4	"	5	2	66	4	1	25
Faux en écriture. . . . .	44	52	1	"	2	2	100	28	5	18
Fausse monnaie, faux timbre. . . . .	41	51	"	5	"	"	"	29 <sup>1</sup>	15	51
Banqueroute frauduleuse. . . . .	95	5	"	"	"	"	"	20	19	95
Concussion, corrupt., soust. de deniers pub. . . . .	92	8	"	"	"	"	"	"	"	"
Vols de nuit, dans une maison habitée. . . . .	16	47	25	12	"	"	"	71 <sup>2</sup>	15	18
Vols domestiques. . . . .	18	46	27	9	54	8	25	112 <sup>5</sup>	57	56
Vols à l'aide d'effraction de violences, etc. . . . .	26	66	1	7	"	"	"	"	"	"
EN GÉNÉRAL. . . . .	52	52	6	8	105	58	56	276	95	54

<sup>1</sup> Complicité par émission. <sup>2</sup> Id. par coopération. <sup>5</sup> Id. par recel.

Si l'on place d'un côté les crimes que la loi punit de mort ou des travaux forcés perpétuels, et de l'autre, les crimes qui n'entraînent que des peines temporaires, distinction essentielle au point de

La circonstance qui semble influer le plus sur le degré de la répression, c'est l'instruction. Le nombre proportionnel des acquittements, ainsi qu'on a déjà pu le remarquer pendant la période de 1836 à 1839, a été le plus élevé pour les accusés d'une certaine instruction, de même que pour ceux qui exerçaient des professions libérales.

## CHAPITRE V.

Après avoir exposé à VOTRE MAJESTÉ le nombre des accusations pour crimes ordinaires jugés contradictoirement et des accusés impliqués dans ces accusations, la nature des crimes et le résultat des poursuites, il me reste, pour compléter l'aperçu des travaux des cours d'assises, pendant les années 1840 à 1843, à ajouter quelques données sur les accusés jugés par contumace, sur les renvois après cassation, ainsi que sur les délits politiques et de la presse.

## ACCUSATIONS PAR CONTUMACE.

Les cours d'assises ont statué par contumace et sans l'assistance du jury, sur 129 accusations, comprenant 151 accusés absents, savoir :

1840	—	21	accusations,	comportant	22	accusés	dont	49	hommes	3	femmes.
1841	—	37	»	»	44	»	»	35	»	6	»
1842	—	39	»	»	53	»	»	45	»	8	»
1843	—	32	»	»	35	»	»	28	»	7	»
TOTAL.	—	129	»	»	151	»	»	127	»	24	»

Voici quel a été le résultat des arrêts prononcés à l'égard des ces accusés :

	1840-43	1836-39
Acquittés.	1	2
Condamnés à mort.	6	5
— aux travaux forcés à perpétuité.	16	18
— — à temps.	84	99
— à la réclusion.	42	37
— à la détention correctionnelle.	1	»
— à l'emprisonnement.	1	2
TOTAL.	151	163
Proportion sur 100 accusés en général.	8	8

Sur 100 accusés, il y en a donc 8 qui se sont soustraits aux recherches de la justice pendant les années 1840 à 1843. On remarque que cette proportion est exactement la même pendant la période de 1836 à 1839.

Le tableau suivant indique la nature des crimes qui ont fait l'objet des poursuites.

## NOMBRE DES ACCUSÉS JUGÉS PAR CONTUMACE.

NATURE DES CRIMES.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	PÉRIODES	
									1836-39.	1840-43.
Assassinat, empoisonnement, meurtre. . . . .	2	1	5	»	5	6	1	5	6	15
Infanticide. . . . .	1	»	1	1	»	»	1	»	5	1
Coups et blessures graves, menaces. . . . .	1	2	1	»	1	»	»	1	4	2
Rébellion, violences envers des fonctionnaires.	»	1	»	1	1	»	»	2	2	5
Viols et attentats à la pudeur. . . . .	»	1	4	1	»	»	4	2	6	6
Autres crimes contre les personnes. . . . .	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Faux en écriture. . . . .	1	1	2	7	5	6	4	11	14	24
Fausse monnaie, faux timbres. . . . .	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»
Banqueroute frauduleuse. . . . .	20	12	16	15	4	15	25	4	61	44
Concussion, corruption, soustr. de deniers.	»	1	»	»	1	»	1	1	1	5
Vols à l'aide de circonstances aggravantes. . .	22	16	18	8	9	16	19	41	64	55
TOTAL. . . . .	51	56	45	51	22	41	55	55	165	151

## CONTUMACES PURGÉES.

Il a été jugé contradictoirement 25 accusés, condamnés précédemment par contumace et qui ont été arrêtés ou se sont constitués volontairement pour être soumis à un nouveau jugement. C'est le sixième seulement (47 sur 100) du nombre des condamnations prononcées annuellement par contumace.

Les débats contradictoires ont eu pour résultat l'acquiescement de 41 (44 sur 100) de ces accusés. 14 ont été condamnés de nouveau.

Ces accusés se classent de la manière suivante, si l'on compare d'un côté, le résultat des arrêts contradictoires et des arrêts par contumace, et de l'autre, le temps qui s'est écoulé entre les deux arrêts.

PEINE PRONONCÉE PAR CONTUMACE.	SOMBRE DES CONTUMAX REPUS.	RÉSULTAT DE L'ARRÊT CONTRADICTOIRE.					
		ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS				
			A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.
			A PERPÉTUITÉ.	A TEMPS.			
Mort. . . . .	5	1	1	"	"	1	"
Travaux forcés à perpétuité. . . . .	2	2	"	"	"	"	"
— à temps. . . . .	9	5	"	5	1	"	"
Réclusion. . . . .	11	5	"	1	2	3	"
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<i>Temps écoulé entre l'arrêt par contumace et l'arrêt contradictoire.</i>							
Moins d'un an. . . . .	4	2	"	"	2	"	"
Un an. . . . .	8	2	"	"	2	1	"
Deux ans. . . . .	4	1	1	"	1	"	1
Trois ans. . . . .	1	1	"	"	"	"	"
Quatre ans. . . . .	"	"	"	"	"	"	"
Cinq à dix ans. . . . .	5	2	"	"	1	"	2
Dix à quinze ans. . . . .	2	2	"	"	"	"	"
Quinze à vingt ans. . . . .	1	1	"	"	"	"	"

RENOIS APRÈS CASSATION.

La cour suprême a cassé 17 arrêts et renvoyé les accusés devant un nouveau jury.  
Un arrêt a été annulé, pour fausse application de la peine, et l'accusé mis en liberté sans renvoi.  
Le deuxième arrêt a été de nouveau cassé dans deux affaires qui ont dû être soumises à un troisième jury.

Le tableau suivant indique les cours d'assises devant lesquelles les affaires ont été renvoyées pour recevoir un nouveau jugement.

COURS D'ASSISES QUI ONT RENDU LES ARRÊTS RÉFORMÉS.	TOTAL DES ARRÊTS RÉFORMÉS.	AFFAIRES RENVOYÉES DEVANT LES ASSISES									RENOYÉES DE NOUVEAU DEVANT LES ASSISES	
		DE BRABANT.	D'ANVERS.	DE HAINAUT.	DE LA FLANDRE OR.	DE LA FLANDRE OCC.	DE LIÈGE.	DE LIMBOURG.	DE LUXEMB.	DE NAMUR.	DE BRABANT.	D'ANVERS.
Brabant. . . . .	5	"	7	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Anvers. . . . .	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hainaut. . . . .	2	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Flandre orientale. . . . .	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	1	"
Flandre occidentale. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège. . . . .	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
Limbourg. . . . .	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Luxembourg. . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Namur. . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

La plupart des accusés ont été acquittés par le deuxième jury, ainsi qu'il résulte de l'aperçu ci-après qui met les arrêts réformés en rapport avec les résultats des arrêts nouveaux.

PEINES PRONONCÉES PAR LES ARRÊTS, RÉFORMÉS.	NOMBRE DES ACCUSÉS.	RÉSULTAT DES ARRÊTS NOUVEAUX.					
		ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX FORCÉS		A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.
				A PERPÉTUITÉ.	A TEMPS.		
Mort. . . . .	11	6	2	"	2	1	"
Travaux forcés à perpétuité. . . . .	5	1	"	1	"	"	1
— à temps. . . . .	6	4	"	"	2	"	"
Réclusion. . . . .	4	2	"	"	"	1	1
Emprisonnement. . . . .	1	1	"	"	"	"	"
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>



Le tableau suivant, qui permet de rapprocher les deux périodes, fait connaître le nombre et la nature des crimes commis chaque mois.

NATURE DES CRIMES.	CRIMES COMMIS			JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAY.	JUN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	DATE INCONNUE.
	DANS LES VILLES.	DANS LES CAMPAGNES.	TOTAL.													
Assassin., empoisonnem., meurtre.	27	98	125	9	6	4	10	11	5	12	17	7	15	10	15	8
Infanticide.	3	23	26	1	2	4	3	3	3	2	3	»	3	2	3	1
Coups et blessures, menaces.	24	60	84	8	7	11	5	5	6	7	6	7	8	4	9	5
— envers fonctionnaires.	3	14	17	»	3	3	»	3	»	2	2	2	2	»	»	»
Viol et attentat à la pudeur.	9	71	80	1	5	3	5	8	3	16	8	8	4	4	5	12
Faux témoignage, faux serment.	17	»	17	1	1	2	»	4	1	2	2	»	1	2	1	»
Autres crimes contre les personnes.	5	5	8	1	1	1	1	»	1	»	»	1	»	»	2	»
Incendie.	9	58	67	5	5	4	5	5	1	6	3	9	4	1	4	1
Faux en écriture.	58	25	83	3	6	2	6	2	5	5	5	3	4	1	4	19
Fausse monnaie, faux timbre.	8	16	24	1	2	1	1	2	3	»	3	1	1	»	1	8
Banqueroute frauduleuse.	16	8	24	»	1	1	»	1	»	»	»	»	1	1	»	19
Concession, corruption, soustract.	3	7	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
Vols domestiques.	75	58	133	11	7	4	7	14	9	9	15	4	6	8	3	34
Autres vols.	171	152	323	46	37	35	47	67	31	39	44	42	40	34	46	34
TOTAL																
crimes contre les pers.	90	271	361	21	25	30	20	34	21	41	58	25	31	22	31	24
— — les prop.	520	582	1102	66	56	65	64	89	70	57	68	39	36	65	60	127
TOTAL GÉNÉRAL.	410	853	1263	87	79	95	84	123	91	98	106	84	87	87	91	151
crimes contre les pers.	191	413	604	37	38	49	33	48	71	45	50	32	37	45	39	42
— — les prop.	464	821	1285	91	81	85	71	78	95	86	80	85	69	92	86	200
TOTAL GÉNÉRAL.	655	1236	1891	128	119	134	104	126	164	131	110	133	126	137	145	242
Rapport sur 100.																
Période 1836-1850.	35	65	100	8	8	9	7	8	11	8	7	8	8	9	9	—
— 1840-1845.	53	67	100	8	7	9	8	11	8	9	9	8	8	7	8	—

Si, pour dégager l'influence constante des diverses saisons sur la criminalité, au milieu des

variations annuelles qu'elle présente, l'on divise les douze mois de l'année en quatre groupes de trois mois, l'on trouve, en calculant sur la série des huit années 1836 à 1843, pour les mois de

Janvier, février, mars.	198 crimes contre les personnes	444 contre les propriétés.	TOTAL.	642
Avril, mai, juin.	227 »	465 »	»	692
Juillet, août, septembre.	231 »	433 »	»	664
Octob., novemb., décemb.	245 »	428 »	»	673

Les différences d'une saison à l'autre se renferment dans des limites très restreintes. L'on peut néanmoins remarquer que le minimum des crimes contre les propriétés correspond aux six derniers mois de l'année, où il se commet le plus de crimes contre les personnes.

MOTIFS CONSTATÉS OU PRÉSUMÉS DES CRIMES.

Les crimes, dont la statistique judiciaire s'est occupée à rechercher les motifs, sont ceux qui présentent le plus de gravité, tels que l'assassinat, l'empoisonnement, le meurtre et l'incendie.

Les données recueillies à cet égard ont été mises en rapport avec diverses indications concernant le sexe, le degré d'instruction, le domicile des accusés, le résultat des crimes et celui des poursuites. Le tableau suivant montre comment les crimes ci-dessus se classent, en les groupant suivant l'analogie des motifs de diverse nature qui paraissent avoir déterminé les coupables.

MOTIFS CONSTATÉS OU PRÉSUMÉS DES CRIMES.	NOMBRE DE CRIMES. 1842-1843.					
	ASSASSINAT.	EMPOISONNEM.	INFANTICIDE.	MEURTRE.	INCENDIE.	TOTAL.
Cupidité.	6	»	»	1	3	12
Dissensions domestiques, discussions d'intérêt entre parents.	3	»	»	2	1	8
Adultère, concubinage, débauche, jalousie, rivalité, amour contrarié.	7	2	»	3	»	12
Haine, vengeance, colère, emportement, rixes, injures, rébellion.	3	»	»	11	9	23
Misère, honte.	»	»	11	1	»	12
Motifs non spécifiés.	1	»	»	12	8	21



L'étude difficile des causes de la criminalité pourra un jour découvrir dans ces recherches continuées quelques éléments utiles.

## NATURE ET VALEUR DES OBJETS VOLÉS.

Les principales données, relatives à la nature et à la valeur des objets volés, sont résumées dans l'aperçu suivant.

NATURE DES OBJETS VOLÉS.	NOMBRE DES VOLS D'OBJETS D'UNE VALEUR DE						VALEUR APPROXIMATIVE DES OBJETS VOLÉS.					
	MOINS DE 50 FRANCS.	50 A 100 FRANCS.	100 A 1000 FRANCS.	PLUS DE 1000 FRANCS.	VALEUR INDETERMINÉE.	TOTAL.	MOINS DE 50 FRANCS.	50 A 100 FRANCS.	100 A 1000 FRANCS.	PLUS DE 1000 FRANCS.	VALEUR TOTALE.	VALEUR MOYENNE.
Argent ou billets. . . . .	25	10	40	15	2	88	565	755	45112	88625	105055	1198
Argenterie, bijoux, objets précieux. . . . .	2	1	9	"	"	12	40	50	2450	"	2540	211
Marchandises. . . . .	12	5	6	"	1	24	565	530	1330	"	2225	97
Linge, vêtements. . . . .	25	18	4	5	5	55	750	1255	1276	4348	7809	156
Objets mobiliers divers. . . .	14	4	"	2	2	22	550	300	"	2200	2850	142
Comestibles. . . . .	11	11	4	"	"	25	285	755	450	"	1170	51
Blé, farine. . . . .	5	2	1	"	1	7	85	150	100	"	535	56
Animaux domestiques . . . .	7	2	15	1	"	25	215	110	2560	1680	4565	199
Objets non spécifiés. . . . .	52	15	22	1	41	114	728	1065	8250	11150	21195	290
Tentative de vol. . . . .	"	"	"	"	"	15	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>129</b>	<b>68</b>	<b>96</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>366</b>	<b>3381</b>	<b>4708</b>	<b>29428</b>	<b>108205</b>	<b>143720</b>	<b>481</b>

Ces données, comme celles qui précèdent offriront un plus haut degré d'intérêt, lorsqu'il sera possible d'établir des comparaisons sur un plus grand nombre d'années.

Telle est l'analyse du compte des travaux des cours d'assises pendant les années 1840, 1841, 1842 et 1843. Je m'empresserai de soumettre à VOTRE MAJESTÉ les autres parties du compte général de l'administration de la justice, aussitôt que les matériaux auront pu être coordonnés.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble et très-fidèle serviteur,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

DE HAUSSY.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 1848.

COURS D'ASSISES.

ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES

RELEVÉ

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE.		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Assassinat . . . . .	16	18	10	5	4	"	1	"	"	"	8	5	"
Empoisonnement . . . . .	1	2	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"
Infanticide . . . . .	12	15	6	2	"	"	1	"	"	4	7	1	"
Meurtre . . . . .	25	51	14	1	8	"	"	"	"	8	17	8	1
Parricide . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	6	6	5	"	"	1	"	"	"	1	1	1	"
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	1	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation . . . . .	18	21	11	"	"	"	6	"	"	4	10	4	5
— envers ascendants . . . . .	7	7	5	"	"	"	3	"	"	1	4	3	2
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires . . . . .	4	4	1	2	"	"	1	"	"	3	4	1	1
— des blessures . . . . .	5	22	7	"	1	5	2	"	"	9	15	6	5
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	4	4	1	"	"	"	2	"	"	1	3	1	1
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	12	12	7	"	"	3	2	"	"	5	5	3	1
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1	"
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	1	2	1	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Evasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment . . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Faux témoignage . . . . .	4	7	4	"	"	1	2	"	"	3	2	"	"
Subornation de témoins . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion . . . . .	2	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>118</b>	<b>139</b>	<b>78</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>27</b>	<b>81</b>	<b>36</b>	<b>14</b>
Crime politique (émeute) . . . . .	1	8	7	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Presse. ( Calomnie (par la voie de la) . . . . .	4	24	5	"	"	"	"	"	"	19	19	"	"
( Attentat aux murs . . . . .	1	6	"	"	"	"	"	"	"	6 <sup>2</sup>	6	"	"

<sup>1</sup>Quatre juges ont été mis hors de cause. Les auteurs des articles s'étant fait connaître.

<sup>2</sup>Cinq condamnés à l'année de surveillance.

ET PAR CONTUMACE RÉUNIES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE.		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Incendie . . . . .	9	10	5	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"
Destruction de constructions . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique . . . . .	7	9	6	"	2	1	"	"	"	"	5	5	"
— — — par supposition de personnes . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — de commerce . . . . .	5	7	"	"	"	5	2	"	"	"	7	7	1
— — privée . . . . .	7	12	2	"	"	1	6	"	"	5	10	7	8
Fausse monnaie . . . . .	6	11	6	1	7	"	"	"	"	"	8	7	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse . . . . .	15	24	18	"	"	6	"	"	"	"	6	6	"
Contrebande . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres . . . . .	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"
Vol de nuit, dans une maison habitée . . . . .	10	11	1	"	"	2	7	"	"	1	10	5	5
— domestique . . . . .	20	25	7	"	"	"	8	"	"	10	18	6	1
— à l'aide d'escalade, d'effract. ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	8	8	1	"	"	5	4	"	"	"	7	4	4
— — — par tout autre . . . . .	105	162	51	"	19	58	27	"	"	27	151	77	66
— à l'aide de violences . . . . .	6	14	4	1	8	1	"	"	"	"	10	9	1
— sur un chemin public . . . . .	9	15	6	"	4	"	2	"	"	1	7	5	2
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	2	12	4	7	"	"	1	"	"	"	8	1	1
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>207</b>	<b>525</b>	<b>92</b>	<b>14</b>	<b>40</b>	<b>77</b>	<b>58</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>42</b>	<b>251</b>	<b>158</b>	<b>89</b>
<i>Crimes contre les personnes: Report . . . . .</i>	<i>118</i>	<i>139</i>	<i>78</i>	<i>10</i>	<i>14</i>	<i>8</i>	<i>21</i>	<i>1</i>	<i>"</i>	<i>27</i>	<i>81</i>	<i>56</i>	<i>14</i>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>525</b>	<b>482</b>	<b>170</b>	<b>24</b>	<b>54</b>	<b>85</b>	<b>79</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>69</b>	<b>312</b>	<b>174</b>	<b>105</b>

ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES

RELEVÉ

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Assassinat. . . . .	15	16	5	8	5	"	"	"	"	15	5	"	
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Infanticide. . . . .	7	8	4	5	"	"	"	"	1	4	"	"	
Meurtre. . . . .	21	25	12	"	7	"	1	"	5	11	7	"	
Parricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	5	5	"	"	2	1	"	"	"	3	2	1	
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	2	5	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	
— sans préméditation. . . . .	10	10	4	"	"	"	5	"	5	6	1	"	
— envers ascendants. . . . .	5	5	"	"	"	2	"	"	1	5	1	2	
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
— des blessures. . . . .	6	15	8	"	"	"	5	"	"	5	5	3	
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	15	15	8	"	"	"	4	"	1	5	5	2	
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	7	7	1	"	1	4	1	"	"	6	5	4	
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	4	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Arrestation arbitraire. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Faux serment. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Faux témoignage. . . . .	4	10	5	"	"	1	3	"	1	5	2	"	
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>94</b>	<b>112</b>	<b>48</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>"</b>	<b>15</b>	<b>61</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	
Presse. { Délit politique. . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	
{ Calomnie (par la voie de la). . . . .	2	6	5	"	"	"	"	"	1	1	"	"	

<sup>1</sup> Imprimé de l'article dont l'autour a été page l'autour suscite  
<sup>2</sup> Trois coupables sous deux de cause.

ET PAR CONTUMACE RÉUNIES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Incendie. . . . .	9	10	4	5	"	"	"	"	1	"	6	"	"
Destruction de constructions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	5
Faux en écriture authentique. . . . .	5	8	5	"	"	5	"	"	"	"	5	5	5
— — — par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — de commerce. . . . .	9	12	4	"	"	7	1	"	"	"	8	7	"
— — — privée. . . . .	6	8	1	"	"	"	7	"	"	"	7	5	"
Fausse monnaie. . . . .	5	7	4	"	1	"	"	"	"	2	5	1	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	16	19	5	"	1	12	1	"	"	"	14	15	"
Contrebande. . . . .	1	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	4	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres. . . . .	2	5	2	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	12	17	2	"	"	5	8	"	"	"	4	15	11
— domestique. . . . .	15	16	1	"	"	"	10	"	"	"	5	15	8
— à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	14	14	2	"	"	4	5	"	"	"	5	12	5
— — — par tout autre. . . . .	118	181	40	"	16	68	54	"	1	22	131	84	77
— à l'aide de violences. . . . .	6	9	1	"	5	1	2	"	"	"	8	7	5
— sur un chemin public. . . . .	6	6	"	"	5	"	2	"	"	"	1	6	5
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	5	13	2	15	"	"	"	"	"	"	15	"	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>230</b>	<b>552</b>	<b>78</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>101</b>	<b>70</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>57</b>	<b>254</b>	<b>148</b>	<b>101</b>
<i>Crimes contre les personnes: REVOY. . . . .</i>	<i>94</i>	<i>112</i>	<i>48</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>7</i>	<i>20</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>15</i>	<i>61</i>	<i>31</i>	<i>12</i>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>324</b>	<b>444</b>	<b>126</b>	<b>29</b>	<b>59</b>	<b>108</b>	<b>90</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>518</b>	<b>179</b>	<b>115</b>

ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES

RELEVÉ

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE	
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Assassinat . . . . .	11	16	3	8	2	"	"	"	"	1	11	9	"
Empoisonnement . . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Infanticide . . . . .	7	7	2	2	"	"	"	"	"	5	5	"	"
Meurtre . . . . .	14	21	11	"	7	"	"	"	"	5	10	7	"
Paricide . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	5	5	"	"	1	"	2	"	"	"	3	1	1
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	2	2	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
— sans préméditation . . . . .	7	17	8	"	"	"	4	"	"	5	9	2	1
— envers ascendants . . . . .	7	7	2	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctrs . . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
— des blessures . . . . .	2	2	"	"	"	"	2	"	"	"	2	2	"
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	10	10	5	"	"	1	5	"	"	1	7	5	1
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	11	11	2	"	1	6	2	"	"	"	9	6	2
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	2	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	2	"
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants . . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Suppression de part . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage . . . . .	1	5	5	"	1	1	"	"	"	"	2	2	"
Subornation de témoins . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>84</b>	<b>107</b>	<b>58</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>5</b>
Crime politique (Conspiration orangiste . . . . .	1	9	3	4	"	"	"	"	"	"	4	"	"
Presses, Délit politique . . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Calomnie . . . . .	5	6	5	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"

<sup>1</sup> Un exemple de la peine en qualité de coauteur. <sup>2</sup> La peine en qualité de coauteur. <sup>3</sup> Trois jours au moins hors de cause.

ET PAR CONTUMACE RÉUNIES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE	
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Incendie . . . . .	15	18	10	6	"	1	"	"	1	"	8	1	1
Destruction de constructions . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique . . . . .	2	5	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par supposition de personnes . . . . .	1	2	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"
— de commerce . . . . .	6	8	2	"	1	4	1	"	"	"	6	5	"
— privée . . . . .	2	4	2	"	"	"	2	"	"	"	2	1	"
Fausse monnaie . . . . .	4	5	1	1	5	"	"	"	"	"	4	5	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse . . . . .	21	56	12	"	"	22	2	"	"	"	24	25	"
Contrebande . . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"
Concussion . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption . . . . .	2	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics . . . . .	5	3	2	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
— de titres . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit, dans une maison habitée . . . . .	14	22	5	"	"	1	10	"	"	6	17	6	10
— domestique . . . . .	51	54	5	"	"	1	16	"	"	12	29	10	5
— à l'aide d'escalade, d'effract. ou de fausses clefs, par un domest. . . . .	15	14	5	"	"	2	5	"	"	4	11	5	2
— par tout autre . . . . .	115	174	40	"	15	59	44	"	4	14	154	75	67
— à l'aide de violences . . . . .	8	16	4	"	5	7	"	"	"	2	12	10	6
— sur un chemin public . . . . .	8	9	5	"	4	"	1	"	"	1	6	4	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	5	8	5	2	1	"	"	"	"	"	5	1	"
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>247</b>	<b>361</b>	<b>102</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>81</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>259</b>	<b>142</b>	<b>91</b>
<i>Crimes contre les personnes : Report . . . . .</i>	<i>84</i>	<i>107</i>	<i>58</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>8</i>	<i>15</i>	<i>"</i>	<i>"</i>	<i>20</i>	<i>69</i>	<i>29</i>	<i>5</i>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>331</b>	<b>468</b>	<b>140</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>107</b>	<b>96</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>60</b>	<b>528</b>	<b>171</b>	<b>96</b>

ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES

RELEVÉ

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUÉS.	A TERMS.							
Assassinat . . . . .	11	12	1	9	»	»	1	»	»	1	11	1	»
Empoisonnement . . . . .	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Infanticide . . . . .	5	5	4	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»
Meurtre . . . . .	17	19	10	1	5	»	»	1	2	9	9	5	»
Parricide . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	5	4	»	»	2	2	»	»	»	4	5	5	»
— sans préméditation . . . . .	6	6	2	»	»	1	»	»	5	3	1	1	»
— envers ascendants . . . . .	5	5	4	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires . . . . .	1	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»	»
— des blessures . . . . .	2	2	»	»	»	2	»	»	»	2	2	»	»
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	5	5	5	»	»	1	»	»	1	2	1	»	2
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	8	8	»	»	5	5	»	»	»	8	5	2	»
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	5	5	1	»	2	»	»	»	»	2	2	»	»
— par plusieurs en s'entr'aidant . . . . .	1	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exposition d'enfants . . . . .	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»
Suppression de part . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bigamie . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arrestation arbitraire . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Séquestration . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Evasion de détenus . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux serment . . . . .	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux témoignage . . . . .	5	12	2	»	2	3	5	»	»	10	7	»	»
Subornation de témoins . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Falsification de suffrages . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Provocation à la désertion . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>76</b>	<b>88</b>	<b>51</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>57</b>	<b>28</b>	<b>5</b>
Presse. { Calomnie (par la voie de la) . . . . .	1	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
{ Injures . . . . .	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

ET PAR CONTUMACE RÉUNIES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUÉS.	A TERMS.							
Incendie . . . . .	8	11	6	2	2	»	1	»	»	»	5	5	1
Destruction de constructions . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux en écriture authentique . . . . .	5	9	4	»	»	5	»	»	»	»	2	2	»
— par supposition de personnes . . . . .	1	2	»	»	»	2	»	»	»	»	2	2	»
— de commerce . . . . .	12	14	4	»	»	5	7	»	»	»	10	9	1
— privée . . . . .	8	8	5	»	»	»	5	»	»	»	5	2	1
Fausse monnaie . . . . .	7	17	8	»	9	»	»	»	»	»	9	9	»
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse . . . . .	7	8	4	»	»	4	»	»	»	»	4	4	»
Contrebande . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Concussion . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Corruption . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soustraction de deniers publics . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»
— de titres . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vol de nuit dans une maison habitée . . . . .	10	15	4	»	»	1	6	»	»	2	9	5	5
— domestique . . . . .	28	54	7	»	»	5	16	»	»	8	27	9	5
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	11	11	»	»	»	4	5	»	»	2	11	4	4
— par tout autre . . . . .	104	177	51	»	17	56	57	»	»	16	126	71	72
— à l'aide de violences . . . . .	5	7	5	»	5	»	1	»	»	»	4	5	»
— sur un chemin public . . . . .	8	14	5	»	2	»	2	»	»	5	9	2	2
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	5	20	4	8	2	6	»	»	»	»	16	8	6
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>215</b>	<b>346</b>	<b>103</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>245</b>	<b>157</b>	<b>97</b>
<i>Crimes contre les personnes : REPORT . . . . .</i>	<i>76</i>	<i>88</i>	<i>51</i>	<i>44</i>	<i>41</i>	<i>11</i>	<i>44</i>	<i>»</i>	<i>1</i>	<i>9</i>	<i>57</i>	<i>28</i>	<i>5</i>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>291</b>	<b>434</b>	<b>154</b>	<b>21</b>	<b>46</b>	<b>96</b>	<b>94</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>500</b>	<b>165</b>	<b>100</b>

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

ACCUSATIONS

RELEVÉ

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE.		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARGAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARGAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Assassinat . . . . .	15 <sup>1</sup>	17	10	2	4	"	1	"	"	"	7	3	"
Empoisonnement . . . . .	1	2	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"
Infanticide . . . . .	12	15	6 <sup>2</sup>	2	"	"	1	"	"	4	7	1	"
Meurtre . . . . .	21 <sup>3</sup>	29	14	"	7	"	"	"	"	8 <sup>4</sup>	15	7	1
Paricide . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	6	6	3	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	1	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation . . . . .	17	20	11	"	"	"	3	"	"	4	9	3	3
— envers ascendants . . . . .	7	7	3	"	"	"	3	"	"	1	4	3	2
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonct <sup>5</sup> . . . . .	3	3	1 <sup>2</sup>	1	"	"	1 <sup>5</sup>	"	"	2	1	1	1
— — — — — des blessures . . . . .	3	22	7	"	1	3	2	"	"	9	13	6	3
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	4	4	1	"	"	"	2	"	"	1	3	1	1
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	12	12	7	"	"	3	2	"	"	3	3	1	1
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	1	2	1	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire . . . . .	4	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Evasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment . . . . .	1	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"
Faux témoignage . . . . .	4	7	4	"	"	1	2	"	"	3	2	"	"
Subornation de témoins . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion . . . . .	2	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTALS . . . . .</b>	<b>113</b>	<b>134</b>	<b>78</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>27</b>	<b>76</b>	<b>34</b>	<b>14</b>

<sup>1</sup> Deux accusations concernant le même crime dont les accusés ont été jugés séparément.  
<sup>2</sup> Un acquit après cassation de l'arrêt qui le condamnait à mort. (Voir tabl. XVIII.)  
<sup>3</sup> Un meurtre commis en France. L'accusation était dirigée contre deux accusés.  
<sup>4</sup> Un condamné à l'emprisonnement.  
<sup>5</sup> Condamné à la réclusion après cassation de l'arrêt qui le condamnait à mort. (Voir tabl. XVIII.)

CONTRADICTOIRES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE.		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARGAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARGAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Incendie . . . . .	9	10	3 <sup>1</sup>	3	"	"	"	"	"	"	3	"	"
Destruction de constructions . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique . . . . .	3	7	6	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"
— — — — — par supposition de personnes . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — — — de commerce . . . . .	3	7	"	"	"	3 <sup>2</sup>	2	"	"	"	7	7	1
— — — — — privée . . . . .	6	11	2	"	"	"	6	"	"	3	9	6	8
Fausse monnaie . . . . .	6	14	6 <sup>3</sup>	1	7	"	"	"	"	"	8	7	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse . . . . .	9	20	17	"	"	5	"	"	"	"	3	3	"
Contrebande . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — — — de titres . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit, dans une maison habitée . . . . .	10	11	1	"	"	2	7	"	"	1	10	3	3
— domestique . . . . .	16	21	7	"	"	4	"	"	"	10	14	2	1
— à l'aide d'escalad <sup>4</sup> , d'effraict. ou de fausses clefs, par un domest <sup>5</sup> . . . . .	8	8	1	"	"	3	4	"	"	"	7	1	4
— — — — — par tout autre . . . . .	99	157	51 <sup>1</sup>	"	17	33	27	"	"	27	126	72	66
— à l'aide de violences . . . . .	6	14	4	1	8	1	"	"	"	"	10	9	1
— sur un chemin public . . . . .	9	13	6	"	4	"	2	"	"	1 <sup>2</sup>	7	3	2
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	2	12	4	7	"	"	1	"	"	"	8	1	1
<b>TOTALS . . . . .</b>	<b>191</b>	<b>306</b>	<b>91</b>	<b>11</b>	<b>56</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>42</b>	<b>215</b>	<b>122</b>	<b>89</b>
<i>Crimes contre les personnes: REPERT.</i> . . . .	113	134	78	7	13	8	20	1	"	27	76	34	14
<b>TOTALS GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>504</b>	<b>460</b>	<b>169</b>	<b>21</b>	<b>49</b>	<b>78</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>69</b>	<b>291</b>	<b>156</b>	<b>105</b>

<sup>1</sup> Un acquit après cassation de l'arrêt qui le condamnait à mort. (Voir tabl. XVIII.)  
<sup>2</sup> Deux condamnés aux travaux forcés à temps, après cassation de l'arrêt qui les condamnait à mort. (Voir tabl. XVIII.) Il s'agit de la rétrocession de billets de banque.  
<sup>3</sup> Un acquit après cassation de l'arrêt qui le condamnait aux travaux perpétuels. (Voir tabl. XVIII.) en un compte de la peine pour avoir procuré l'arrestation de ses complices.  
<sup>4</sup> Trois acquittés après cassation des arrêts qui les condamnait l'un à la réclusion, les autres aux travaux forcés. (Voir tabl. XVIII.) et un accusé absout, l'accusation ayant été déclarée prescrite.  
<sup>5</sup> Un condamné à l'emprisonnement après cassation de l'arrêt qui le condamnait aux travaux forcés à perpétuité.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

ACCUSATIONS

RELEVÉ

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Assassinat. . . . .	14	15	5	7 <sup>1</sup>	5	"	"	"	"	"	12	5	"
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	7	8	4	5	"	"	"	"	"	1	4	"	"
Meurtre. . . . .	17	18	12	"	5	"	1	"	"	2	6	5	"
Parricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	5	5	"	"	"	2	1	"	"	"	3	2	1
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	2	5	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"
— sans préméditation. . . . .	10	10	4	"	"	"	5	"	"	3	6	1	"
— envers ascendants. . . . .	5	5	"	"	"	"	2	"	"	1	3	1	2
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — — des blessures. . . . .	6 <sup>2</sup>	15	8	"	"	"	5	"	"	5	5	5	5
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	15	15	8	"	"	"	4	"	"	1	5	5	2
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	7	7	1	"	1	4	1	"	"	6	5	1	"
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage. . . . .	4	10	5 <sup>3</sup>	"	"	1	3	"	"	1	5	2	"
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>89</b>	<b>106</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>12</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>12</b>

<sup>1</sup> Deux exécutés.  
<sup>2</sup> Deux accusations concernant le même crime, les complétes ayant été jugés séparément.  
<sup>3</sup> Un acquitté après cassation de l'arrêt qui le condamnait à la réclusion. Voir tabl. N° VIII.

CONTRADICTOIRES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Incendie. . . . .	9	10	4	5	"	"	"	"	1	"	6	"	"
Destruction de constructions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique. . . . .	4 <sup>1</sup>	7	5	"	"	4	"	"	"	"	4	4	5
— — — par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — de commerce. . . . .	6	8	4	"	"	5	1	"	"	"	4	5	"
— — privée. . . . .	5	7	1	"	"	"	6	"	"	"	6	2	"
Fausse monnaie. . . . .	5	7	4	"	1	"	"	"	"	2 <sup>2</sup>	3	1	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	4	6	5	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"
Contrebande. . . . .	1	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concession. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	4	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres. . . . .	2	5	2	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	12	17	2	"	"	5	8	"	"	4 <sup>3</sup>	15	11	9
— domestique. . . . .	11	12	1	"	"	"	6	"	"	5	9	4	4
— à l'aide de l'escalade, d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	11	11	2	"	"	1	5	"	"	5	9	2	5
— — — — par tout autre. . . . .	110 <sup>4</sup>	172	40 <sup>5</sup>	"	15	60	54	"	1	22	152	75	77
— à l'aide de violences. . . . .	6	9	1	"	5	1	2	"	"	"	8	7	5
— sur un chemin public. . . . .	6	6	"	"	5	"	2	"	"	1	6	5	1
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	5	15	2	15	"	"	"	"	"	"	15	"	"
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>198</b>	<b>297</b>	<b>78</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>75</b>	<b>65</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>57</b>	<b>219</b>	<b>115</b>	<b>101</b>
<i>Crimes contre les personnes: Retour. . . . .</i>	<b>89</b>	<b>106</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>12</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . .</b>	<b>287</b>	<b>405</b>	<b>126</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>49</b>	<b>277</b>	<b>140</b>	<b>115</b>

<sup>1</sup> Une accusation pour faux en écriture authentique commise en France au préjudice d'un Français.  
<sup>2</sup> Deux condamnés à l'amende seulement.  
<sup>3</sup> Un condamné à l'emprisonnement après cassation de l'arrêt qui le condamnait à la réclusion. Voir tabl. N° VIII.  
<sup>4</sup> Un vol commis en France au préjudice d'un Français.  
<sup>5</sup> Deux acquittés après cassation de l'arrêt qui les condamnait l'un à l'emprisonnement, l'autre aux travaux forcés. Voir tabl. N° VIII.



ACCUSATIONS

RELEVÉ

IX

1842

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS	A TERMS.							
Assassinat.	14	16	3	8 <sup>1</sup>	12	"	"	"	"	1	11	12	"
Empoisonnement.	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Infanticide.	6	6	2	1	"	"	"	"	"	3	4	"	"
Meurtre.	15 <sup>2</sup>	20	11	"	6	"	"	"	"	3	9	6	"
Parricide.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition.	3	3	"	"	4	"	2	"	"	3	1	1	"
Coups et blessures avec préméditation.	2	2	1	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
— sans préméditation.	1	17	8	"	"	"	4	"	"	3	9	12	1
— envers ascendants.	7	7	2	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonct <sup>3</sup> .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
— des blessures . . . . .	2	2	"	"	"	"	12	"	"	12	12	"	"
Viol ou attentat à la pudeur.	6	6	3	"	"	"	2	"	"	1	3	1	1
— sur des enfants au-dessous de quinze ans.	11	11	2	"	1	6	2	"	"	9	6	2	"
— par des personnes ayant autorité sur la victime.	2	2	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants.	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Suppression de part.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie.	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage.	1	3	3	"	1	1	"	"	"	2	2	"	"
Subornation de témoins.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux.</b>	<b>78</b>	<b>101</b>	<b>53</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>24</b>	<b>5</b>

<sup>1</sup> Un crime.  
<sup>2</sup> Une accusation relative au même crime jugé l'année précédente.

CONTRADICTOIRES.

GÉNÉRAL.

X

1842

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS	A TERMS.							
Incendie.	15	18	10	6	"	1	"	"	"	"	8	1	1
Destruction de constructions.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique.	2	3	3	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
— — — par supposition de personnes.	1	2	1	"	"	1	"	"	"	"	3	2	"
— — de commerce.	4	3	2	"	1	1	1	"	"	"	1	"	"
— — privée.	1	3	2	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"
Fausse monnaie.	4	3	1	1	3	"	"	"	"	"	4	3	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse.	8	15	12 <sup>1</sup>	"	"	1	"	"	"	1	1	1	"
Contrebande.	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
Concussion.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption.	2	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics.	2	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit, dans une maison habitée.	13	21	3	"	"	1	9	"	"	6	16	3	10
— domestique.	26 <sup>2</sup>	28	3	"	"	"	11	"	"	12	25	4	3
— à l'aide d'escal <sup>3</sup> , d'effract. ou de fausses clefs, par un domest.	12	15	3	"	"	2	4	"	"	4	10	2	2
— — — par tout autre.	101 <sup>5</sup>	163	40	"	13	30	15	"	3	14	123	63	67
— à l'aide de violences.	8	16	4	"	3	7	"	"	"	2	12	10	6
— sur un chemin public.	8	9	3	"	4	"	1	"	"	1	6	1	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes.	3	8	3 <sup>4</sup>	2	1	"	"	"	"	"	3	1	"
<b>Totaux.</b>	<b>214</b>	<b>314</b>	<b>102</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>64</b>	<b>70</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>40</b>	<b>212</b>	<b>98</b>	<b>91</b>
<i>Crimes contre les personnes: Report.</i>	<b>78</b>	<b>101</b>	<b>53</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>24</b>	<b>5</b>
<b>Totaux généraux.</b>	<b>292</b>	<b>415</b>	<b>140</b>	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>71</b>	<b>82</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>60</b>	<b>277</b>	<b>122</b>	<b>96</b>

<sup>1</sup> Un acquitté après cassation de l'arrêt qui le condamnait aux travaux forcés à temps. (Voir tabl. XCIII.)  
<sup>2</sup> Un vol domestique commis en Hollande.  
<sup>3</sup> Une accusation relative au même crime jugé l'année précédente. Un vol commis en France.  
<sup>4</sup> Trois accusés condamnés à mort, mais reconnus non coupables et acquittés après révision de la procédure. (Voir tabl. CVIII.)

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

ACCUSATIONS

RELEVÉ

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARGAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARGAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TERMS.							
Assassinat . . . . .	10	11	1	8 <sup>1</sup>	»	»	1	»	»	1 <sup>2</sup>	10	1	»
Empoisonnement . . . . .	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Infanticide . . . . .	3	3	3	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Meurtre . . . . .	15	17	10	1	5	»	»	1	»	12	7	5	»
Parricide . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	5	4	»	»	2	2	»	»	»	4	4	5	»
— sans préméditation . . . . .	6	6	2	»	»	»	1	»	»	5	4	1	1
— envers ascendants . . . . .	4	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctes . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1	»	»
— des blessures . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	5	5	5	»	»	»	1	»	»	1	2	1	»
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	6	6	»	»	»	5	5	»	»	6	5	2	»
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	5	5	1	»	2	»	»	»	»	2	2	»	»
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	1	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exposition d'enfants . . . . .	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Suppression de part . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bigamie . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arrestation arbitraire . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Séquestration . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Evasion de détenus . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux serment . . . . .	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux témoignage . . . . .	5	12	2	»	2	5	5	»	»	10	7	»	»
Subornation de témoins . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Falsification de suffrages . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Provocation à la désertion . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>49</b>	<b>22</b>	<b>5</b>

<sup>1</sup> Un accusé.  
<sup>2</sup> Un accusé, à l'empisonnement, par violation de l'arrêt qui le condamnait à mort. (Voir tabl. XVIII.)

CONTRADICTOIRES.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARGAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARGAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TERMS.							
Incendie . . . . .	8	11	6	2	2	»	1	»	»	»	5	5	1
Destruction de constructions . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	2
Faux en écriture authentique . . . . .	4	8	4	»	»	4	»	»	»	»	4	4	2
— par supposition de personnes . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de commerce . . . . .	7	8	4	»	»	2	2	»	»	»	4	5	1
— privée . . . . .	6	6	5	»	»	»	5	»	»	»	5	»	1
Fausse monnaie . . . . .	7	17	8	»	9	»	»	»	»	»	9	9	»
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse . . . . .	5	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Concession . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Corruption . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soustraction de deniers publics . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de titres . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vol de nuit dans une maison habitée . . . . .	8	11 <sup>1</sup>	4	»	»	1	4	»	»	2	7	5	5
— domestique . . . . .	25	29	7	»	»	5	11	»	»	8	22	5	5
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	11 <sup>2</sup>	11	»	»	»	4	5	»	»	2	11	4	4
— par tout autre . . . . .	98	175	51	»	15	54	57	»	»	16	122	67	72
— à l'aide de violences . . . . .	5	7	5	»	5	»	1	»	»	»	4	5	»
— sur un chemin public . . . . .	8	14	5	»	2	»	2	»	»	5	9	2	2
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	5 <sup>3</sup>	20	4	8	2	6	»	»	»	»	16	8	6
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>491</b>	<b>519</b>	<b>105</b>	<b>10</b>	<b>55</b>	<b>74</b>	<b>66</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>55</b>	<b>216</b>	<b>111</b>	<b>97</b>
<i>Crimes contre les personnes</i> : Report . . . . .	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>49</b>	<b>22</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>259</b>	<b>599</b>	<b>154</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>85</b>	<b>77</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>265</b>	<b>155</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Ce chiffre n'est pas compris un accusé condamné à la réclusion, puis libéré par une condamnation plus forte, puis recueilli à l'expiration de sa peine.  
<sup>2</sup> Deux accusations pour vols commis en France.  
<sup>3</sup> Une accusation relative au même crime, page l'année précédente, les autres restant employées en totalité par le même accusé.

ACCUSATIONS

RELEVÉ

XV  
—  
1841

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Assassinat. . . . .	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Empoisonnement. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infanticide. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre. . . . .	4	5	»	»	4	»	»	»	1	5	4	»	»
Parricide. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— sans préméditation. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— envers ascendants. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonct <sup>rs</sup> . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— des blessures. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— par plusieurs en s'entr'aidant. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exposition d'enfants. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suppression de part. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bigamie. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arrestation arbitraire. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Séquestration. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Évasion de détenus. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux serment. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux témoignage. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Subornation de témoins. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Falsification de suffrages. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Provocation à la désertion. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>Totaux. . . . .</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>»</b>

PAR CONTUMACE.

GÉNÉRAL.

XVI  
—  
1841

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Incendie. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Destruction de constructions. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
Faux en écriture authentique. . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»
— — — par supposition de personnes. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	»
— — — de commerce. . . . .	5	4	»	»	»	4	»	»	»	»	4	4	»
— — — privée. . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»
Fausse monnaie. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrefaçon de timbres, marques, seaux. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse. . . . .	12	15	»	»	1	12	»	»	»	»	15	15	»
Contrebande. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Concussion. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Corruption. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soustraction de deniers publics. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de titres. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— domestique. . . . .	4	4	»	»	»	4	»	»	»	»	4	4	»
— à l'aide d'escal <sup>1</sup> *, d'effract. ou de fausses clefs, par un domest <sup>e</sup> . . . . .	5 <sup>2</sup>	5	»	»	»	5	»	»	»	»	5	5	»
— — — par tout autre. . . . .	8 <sup>2</sup>	9	»	»	1	8	»	»	»	»	9	9	»
— à l'aide de violences. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— sur un chemin public. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>Totaux. . . . .</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>»</b>
<i>Crimes contre les personnes: Report. . . . .</i>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>»</b>
<b>Totaux généraux. . . . .</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>»</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>»</b>

<sup>1</sup> Le condamné aux travaux forcés à perpétuité a causé de sa qualité d'agent de change.  
<sup>2</sup> Une accusation commune à des accusés parés contre le tout ensemble.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

ACCUSATIONS

RELEVÉ

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS	A TERMS							
Assassinat. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Meurtre. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
Parricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— envers ascendants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— des blessures. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	4	4	"	"	1	5	"	"	"	4	4	"	"
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Evasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>

PAR CONTUMACE.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS	A TERMS							
Incendie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de constructions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"
— — — de commerce. . . . .	2 <sup>1</sup>	3	"	"	"	5	"	"	"	3	3	"	"
— — — privée. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"
Fausse monnaie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	15 <sup>1</sup>	25	"	"	"	21	2	"	"	23	22	"	"
Contrebande. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concession. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"
— de titres. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"
— domestique. . . . .	5	6	"	"	"	1	5	"	"	6	6	"	"
— à l'aide d'escalad <sup>e</sup> , d'effract. ou de fausses clefs, par un domest <sup>e</sup> . . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"
— — — par tout autre. . . . .	9 <sup>2</sup>	11 <sup>3</sup>	"	"	"	9	1	"	1	11	10	"	"
— à l'aide de violences. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur un chemin public. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>33</b>	<b>47</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>"</b>
<i>Crimes contre les personnes: Report. . . . .</i>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>39</b>	<b>53</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>"</b>

<sup>1</sup> Une accusation relative au même crime jugée contradictoirement.  
<sup>2</sup> Deux accusations relatives à deux vols dont les complices ont été jugés contradictoirement.  
<sup>3</sup> Un contumax compris dans une accusation comme à un accusé jugé contradictoirement.

ACCUSATIONS

RELEVÉ

XIX  
—  
1843

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TERMS.							
Assassinat . . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Empoisonnement . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre . . . . .	2	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	2	"
Paricide . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— envers ascendants . . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — — des blessures . . . . .	2	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	2	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Evasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subornation de témoins . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Total . . . . .</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	"	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	"	"	"	<b>8</b>	<b>6</b>	"

PAR CONTUMACE.

GÉNÉRAL.

XX  
—  
1843

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TERMS.							
Incendie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de constructions . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"
— — — par supposition de personnes . . . . .	1	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	2	"
— — — de commerce . . . . .	5	6	"	"	1	5	"	"	"	"	6	6	"
— — — privée . . . . .	2 <sup>1</sup>	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"
Fausse monnaie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse . . . . .	4	4	"	"	4	"	"	"	"	"	4	4	"
Contrebande . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concession . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"
— de titres . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit dans une maison habitée . . . . .	2	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"
— domestique . . . . .	5	5	"	"	"	5	"	"	"	"	5	4	"
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — par tout autre . . . . .	5	4	"	"	2	2	"	"	"	"	4	4	"
— à l'aide de violences . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur un chemin public . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Total . . . . .</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	"	"	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	"	"	"	<b>27</b>	<b>26</b>	"
<i>Crimes contre les personnes: REPERT.</i> . . . .	<b>8</b>	<b>8</b>	"	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	"	"	"	<b>8</b>	<b>6</b>	"
<b>Total GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	"	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	"	"	"	<b>55</b>	<b>32</b>	"

<sup>1</sup> Une accusation relative au même crime est introduite séparément.

## CONDAMNÉS PAR CONTUMACE REPRIS ET JUGÉS CONTRADICTOIREMENT.

DATE DE L'ARRÊT	NATURE DES CRIMES.	COURS D'ASSISES.	RÉSULTAT DES ARRÊTS										
			DE CONTUMACE.				CONTRADICTOIRES						
			NOMBRE DES CONDAMNÉS				NOMBRE DES CONDAMNÉS						
			A MORT.	AUX TRAVAUX PÉRENNELS.	A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.	NOMBRE DES ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.	
1840	1826	Assassinat . . . . .	Limbourg . . . . .	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"
	1858	— . . . . .	Hainaut . . . . .	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"
	1859	Violences en état de rébellion . . . . .	Brabant . . . . .	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"
	1859	Faux en écriture authentique . . . . .	Hainaut . . . . .	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"
	1820	Soustraction de deniers publics . . . . .	Limbourg . . . . .	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"
	1855	Vol à l'aide d'effraction par un domestique . . . . .	Flandre occident. . . . .	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
	1859	— . . . . .	Liège . . . . .	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"
	Totaux . . . . .			5	"	2	2	"	5	1	1	2	"
1841	1822	Meurtre . . . . .	Limbourg . . . . .	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"
	1855	Coups et blessures sans préméditation . . . . .	Liège . . . . .	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
	1851	— . . . . .	Brabant . . . . .	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
	1856	Faux en écriture authentique . . . . .	Anvers . . . . .	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"
	1858	Banqueroute frauduleuse . . . . .	Brabant . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"
	1859	Vol à l'aide d'effraction, etc. . . . .	Flandre orientale. . . . .	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
	Totaux . . . . .			"	2	2	2	"	5	"	1	"	2
1842	1812	Faux en écriture de commerce . . . . .	Namur . . . . .	"	"	"	2	"	2	"	"	"	"
	1811	Vol domestique . . . . .	Hainaut . . . . .	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
	1812	Vol à l'aide d'effraction par un domestique . . . . .	Liège . . . . .	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
	1811	— . . . . . par tout autre . . . . .	Limbourg . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"
	Totaux . . . . .			"	"	2	3	"	5	"	1	1	"
1845	1812	Faux en écriture privée . . . . .	Luxembourg . . . . .	"	"	"	1	"	"	"	1 <sup>1</sup>	"	"
	1857	Vol domestique . . . . .	Anvers . . . . .	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"
	1841	— . . . . .	Flandre occident. . . . .	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
	1812	— . . . . .	Namur . . . . .	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"
	1841	Vol à l'aide d'effraction, etc. . . . .	— . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"
1842	— . . . . .	Hainaut . . . . .	"	"	2	"	"	"	"	2	"	"	
	Totaux . . . . .			"	"	3	4	"	2	"	3	1	1

<sup>1</sup> Le tableau contradictoirement pour faux et en outre pour vol domestique à l'aide d'effraction.

## DÉVELOPPEMENT

DES

## TABLEAUX PRÉCÉDENTS.

1840, 1841, 1842 ET 1843.

NATURE ET NOMBRE DES CRIMES POURSUIVIS ET JUGÉS DANS CHAQUE PROVINCE, EN DISTINGUANT  
LES CRIMES CONTRE LES PERSONNES DES CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.  
NOMBRE DES ACCUSÉS, DES ACQUITTÉS ET DES CONDAMNÉS DANS CHAQUE PROVINCE, AVEC L'INDICATION  
DES PEINES PRONONCÉES.

(TABLEAUX XXII A XXVIII.)

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

PROVINCE  
POPULATION

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRIVATIVE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat. . . . .	4	4	3	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre. . . . .	4	4	1	"	1	"	"	"	12	5	1	1	"
Parricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation. . . . .	2	3	"	"	"	"	1	"	12	3	1	"	"
— envers ascendants. . . . .	1	1	"	"	"	"	1	"	"	1	1	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctrs. . . . .	2	2	1 <sup>1</sup>	"	"	"	1 <sup>1</sup>	"	"	1	1	1	"
— des blessures . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entra'aidant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat. . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Infanticide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre (précédé d'un délit). . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Coups et blessures sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	14	15	6	"	1	"	4	"	"	4	9	5	2
— par contumace. . . . .	2	2	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"
Totaux. . . . .	16	17	6	2	1	"	4	"	"	4	11	5	2
Presse (Calomnie par la voie de la). . . . .	5	25	4 <sup>2</sup>	"	"	"	"	"	"	10	19	"	"

<sup>1</sup> Un acquitté, et un contumax repris condamnés à la réclusion, après cassation des arrêts qui les condamnaient à la peine de mort. (Voir tabl. XXI et XCIII.)

<sup>2</sup> Trois impériaux mis hors de cause.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRIVATIVE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de constructions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique. . . . .	12	5	2	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"
— par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de commerce. . . . .	12	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	1
— privée. . . . .	12	3	2	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Fausse monnaie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	5	11	10	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"
Contrebande. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concession. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de mit, dans une maison habitée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— domestique. . . . .	1	2	1	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"
— à l'aide d'escal <sup>1</sup> , d'effract. ou de fausses clefs, par un domest <sup>2</sup> . . . . .	2	2	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1
— par tout autre. . . . .	12	18	7 <sup>1</sup>	"	3	5	2	"	"	1	11	8	8
— à l'aide de violences. . . . .	5	6	2	"	3	1	"	"	"	"	4	4	1
— sur un chemin public. . . . .	2	2	1	"	"	"	"	"	"	1 <sup>2</sup>	1	1	1
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	1	3	2	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— privée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol domestique . . . . .	2	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par tout autre. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires. . . . .	33	35	29	1	6	11	5	"	"	5	24	17	12
— par contumace. . . . .	2	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	2	"
Totaux. . . . .	35	37	29	1	6	11	5	"	"	5	26	19	12
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	47	68	35	1	7	11	7	"	"	7	33	22	14
et contre les propriétés. . . . .	4	4	"	2	"	"	2	"	"	"	4	2	"
Totaux généraux. . . . .	51	72	35	3	7	11	9	"	"	7	37	24	14

<sup>1</sup> Deux acquittés, après cassation des arrêts qui condamnaient l'un aux travaux forcés, l'autre à la réclusion. (Voir tabl. XCIII.)

<sup>2</sup> Un condamné à l'emprisonnement après cassation de l'arrêt qui le condamnait aux travaux forcés à perpétuité.

La Cour d'assises de la province de Brabant a statué en outre sur 4 accusations appartenant à d'autres provinces et provoqués devant elle par la Cour de cassation, savoir : deux par suite de cassation du premier arrêt (Voir tabl. XCIII), une par suite de règlement de juges (Voir Lumb., tabl. LXXI), et une accusation pour crime politique appartenant à la province de la Flandre orientale et renvoyée devant les assises de Brabant pour cause de sûreté publique. (Voir tabl. XLVI.)







CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

PROVINCE  
POPULATION

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PÉRETTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat . . . . .	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Empoisonnement . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infanticide . . . . .	5	6	5	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Meurtre . . . . .	12	5	12	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Parricide . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— sans préméditation . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— envers ascendants . . . . .	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de femmes . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — des blessures . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exposition d'enfants . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppression de part . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bigamie . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arrestation arbitraire . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évasion de détenus . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faux serment . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faux témoignage . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sabornation de témoins . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Falsification de suffrages . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provocation à la désertion . . . . .	2	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infanticide . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meurtre . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coups et blessures sans préméditation . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Violences en état de rébellion . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires . . . . .	15	18	11	2	0	0	1	0	0	1	4	1	1
— — — — — par contumace . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Un acquitté, après évocation de l'arrêt qui le condamnait à mort. (Voir tabl. XXVIII.)

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PÉRETTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie . . . . .	5	5	12 <sup>1</sup>	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Destruction de constructions . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faux en écriture authentique . . . . .	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — par supposition de personnes . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — de commerce . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — privée . . . . .	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Fausse monnaie . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Banqueroute frauduleuse . . . . .	1	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrebande . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concussion . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corruption . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soustraction de deniers publics . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— de titres . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vol de nuit, dans une maison habitée . . . . .	5	5	0	0	0	1	2	0	0	0	3	2	2
— domestique . . . . .	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — par tout autre . . . . .	8	19	1	0	0	1	4	1	0	12	18	5	14
— à l'aide de violences . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— sur un chemin public . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Banqueroute frauduleuse . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faux en écriture de commerce . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — privée . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vol domestique . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
— — — — — par tout autre . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires . . . . .	18	55	9	1	1	5	5	0	0	14	24	7	18
— — — — — par contumace . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>18</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>18</b>
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires . . . . .	31	51	25	5	1	5	4	0	0	15	28	8	19
et contre les propriétés. { — — — — — par contumace . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>31</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>19</b>

<sup>1</sup> Un acquitté, après évocation de l'arrêt qui le condamnait à mort. (Voir tabl. XXVIII.)  
La Cour d'assises d'Anvers a en outre jugé quatre affaires remises devant elle après cassation des arrêts rendus par les assises de la province de Brabant. (Voir tabl. XXVIII.)

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

PROVINCE  
POPULATION

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat. . . . .	12	12	"	"	12	"	"	"	"	"	12	12	"
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre. . . . .	57	57	1	"	12	"	"	"	"	"	12	12	"
Parricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— envers ascendants. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— des blessures. . . . .	1	51	2	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	10	10	1	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	5	5	"	"	5	"	"	"	"	5	5	5	5
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	13	13	5	"	4	3	3	"	"	"	10	9	5
— { — par contumace. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	"	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	"	"	"	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie. . . . .	12	12	"	12	"	"	"	"	"	"	12	"	"
Destruction de constructions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — de commerce. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	"
— — privée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fausse monnaie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrebande. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1
— domestique. . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1
— à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1
— — — par tout autre. . . . .	11	15	6	"	1	1	2	"	"	5	9	2	6
— à l'aide de violences. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur un chemin public. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — privée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — par tout autre. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires. . . . .	18	22	7	2	4	2	4	"	"	6	15	4	9
— { — par contumace. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	"	"	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes { Accusations contradictoires. . . . .	31	37	12	2	5	5	7	"	"	6	25	13	11
et contre les propriétés. { — par contumace. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	"	"	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>11</b>

<sup>1</sup> Condamné par contumace, repris et jugé contradictoirement. (Voir tabl. XXI.)

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat. . . . .	10	10	"	10 <sup>1</sup>	"	"	"	"	"	"	10	"	"
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre. . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Paricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— envers ascendants. . . . .	10	10	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de l'offensé. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— des blessures. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1	"
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
Coups et blessures sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	2	2	"	"	1	1	"	"	"	2	2	"	"
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	7	7	2	2	1	1	"	"	1	5	1	1	"
— { — par contumace. . . . .	3	3	"	"	1	1	1	"	"	3	3	"	"
Totaux. . . . .	10	10	2	2	1	2	2	"	1	8	4	1	"

<sup>1</sup> Un recense

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de constructions. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de commerce. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— privée. . . . .	1	3	2	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"
Fausse monnaie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrebande. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	3	3	2	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"
— par tout autre. . . . .	15	26	5	"	1	8	5	1	5	21	12	15	"
— à l'aide de violences. . . . .	2	5	"	"	1	"	"	"	"	2	3	1	"
— sur un chemin public. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— privée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par tout autre. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires. . . . .	22	53	11	"	6	8	6	"	1	6	27	11	15
— { — par contumace. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1	"
Totaux. . . . .	23	54	11	"	7	8	6	"	1	7	28	12	15
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	29	43	13	2	6	9	7	"	1	7	52	13	11
et contre les propriétés. { — par contumace. . . . .	4	4	"	"	1	2	1	"	"	1	4	4	"
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .	33	47	13	2	7	11	8	"	1	8	56	17	11

La Cour d'assises d'Anvers a statué en outre sur deux affaires nouvelles devant elle après cassation des arrêts rendus par les assises de la province de Brabant. (Voir tabl. NCVIII.)

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

PROVINCE

POPULATION

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE.		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARGAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARGAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat . . . . .	1	1	1	1							1		
Empoisonnement . . . . .	1	1	1	1							1		
Infanticide . . . . .	1	1	1										
Meurtre . . . . .													
Parricide . . . . .													
Menaces par écrit et sous condition . . . . .													
Coups et blessures avec préméditation . . . . .													
— sans préméditation . . . . .													
— envers ascendants . . . . .													
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires ou de blessures . . . . .	1	1			1					1	1		
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .													
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .													
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .													
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .													
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .													
Exposition d'enfants . . . . .													
Suppression de part . . . . .													
Bigamie . . . . .													
Arrestation arbitraire . . . . .													
Séquestration . . . . .													
Évasion de détenus . . . . .													
Faux serment . . . . .													
Faux témoignage . . . . .													
Subornation de témoins . . . . .													
Falsification de suffrages . . . . .													
Provocation à la désertion . . . . .													
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat . . . . .													
Infanticide . . . . .													
Meurtre . . . . .													
Coups et blessures sans préméditation . . . . .													
Violences en état de rébellion . . . . .													
Viol sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .													
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires . . . . .	4	4	1	2		1				3	1		
— par contumace . . . . .													
TOTAUX . . . . .	4	4	1	2		1				3	1		
Presse (Calomnie par la voie de la) . . . . .	1	2	2										

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

D'ANVERS.

385,894 hab.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE.		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARGAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARGAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie . . . . .													
Destruction de constructions . . . . .													
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .													
Faux en écriture authentique . . . . .													
— par supposition de personnes . . . . .													
— de commerce . . . . .													
— privée . . . . .													
Fausse monnaie . . . . .	1	1			1					1	1		
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .													
Banqueroute frauduleuse . . . . .													
Contrebande . . . . .													
Concussion . . . . .													
Corruption . . . . .													
Soustraction de deniers publics . . . . .													
— de titres . . . . .													
Vol de nuit, dans une maison habitée . . . . .													
— domestique . . . . .	2 <sup>1</sup>	5 <sup>2</sup>	1			2				2			
— à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .													
— par tout autre . . . . .	7	8	4		1	2			1	4	1	1	
— à l'aide de violences . . . . .													
— sur un chemin public . . . . .	2	5	1						2	2		2	
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .													
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Banqueroute frauduleuse . . . . .	1	1			1					1	1		
Faux en écriture de commerce . . . . .													
Détournement de deniers publics . . . . .													
Vol domestique . . . . .	1	1				1				1	1		
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .													
— par tout autre . . . . .													
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires . . . . .	12	15	6		2	4			3	9	2	3	
— par contumace . . . . .	2	2			1	1				2	2		
TOTAUX . . . . .	14	17	6		2	5			3	11	4	3	
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes { Accusations contradictoires . . . . .	16	19	7	2	2	1	4			3	12	5	
et contre les propriétés. { — par contumace . . . . .	2	2			1	1				2	2		
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	18	21	7	2	2	5			3	14	7	5	

<sup>1</sup> L'on a omis une accusation contre un individu traduit la même année devant les assises de Namur. (Voir tabl. XXIII.)  
<sup>2</sup> Un contumace par contumace repris et jugé contradictoirement. (Voir tabl. XXI.)  
 La Cour d'assises d'Anvers a statué en outre sur une affaire soumise par la Cour de cassation pour révision de deux arrêts rendus par les assises de la province de Brabant. (Voir tabl. XXIX.) L'on n'a pas mentionné une affaire jugée après cassation des arrêts rendus par les assises des provinces de Limbourg et de Lège. (Voir tabl. XXVIII.)

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

PROVINCE

POPULATION

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Empoisonnement . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infanticide . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1	1	»
Meurtre . . . . .	4	4	5	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»
Paricide . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Menaces par écrit et sous condition . . . . .	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures avec préméditation . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— sans préméditation . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— envers ascendants . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctes . . . . .	1	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
— des blessures . . . . .	1	5	1	»	»	1	»	»	5	4	1	1	1
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	1	1	1	1	1
— sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	1	1	1	1	1
— par des personnes ayant autorité sur la victime . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— par plusieurs en s'entraïdant . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Exposition d'enfants . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suppression de part . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bigamie . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arrestation arbitraire . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Séquestration . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Évasion de détenus . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux serment . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux témoignage . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Subornation de témoins . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Falsification de suffrages . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Provocation à la désertion . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infanticide . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures sans préméditation . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Violences en état de rébellion . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Viol ou attentat à la pudeur . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires . . . . .	11	15	6	1	»	4	»	»	4	9	3	2	»
— par contumace . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	»	<b>4</b>	»	»	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	»
Presse (Calomnie par la voie de la) . . . . .	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Attentat aux mœurs . . . . .	1	6	»	»	»	»	»	»	6 <sup>3</sup>	6	»	»	»

<sup>1</sup> Contumace par contumace, repris et jugé contradictoirement. (Voir tabl. XXI.)  
<sup>2</sup> Contumace à l'amende seulement.  
<sup>3</sup> Contumace à l'amende seulement.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Destruction de constructions . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pillages et dégâts de propriétés mobilières . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux en écriture authentique . . . . .	2	5 <sup>1</sup>	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— par supposition de personnes . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de commerce . . . . .	2	5	»	»	1	2	»	»	»	5	5	1	1
— privée . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1	1	1
Fausse monnaie . . . . .	1	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	1	1
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Concussion . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Corruption . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soustraction de deniers publics . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— de titres . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vol de nuit, dans une maison habitée . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— domestique . . . . .	1	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1	1	1
— à l'aide d'escalade, d'effraction, ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	2	2	»	»	»	2	»	»	»	2	1	1	1
— par tout autre . . . . .	15	25	7 <sup>2</sup>	»	10	4	»	»	2	16	10	11	11
— à l'aide de violences . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— sur un chemin public . . . . .	2	5	1	»	1	1	»	»	»	2	1	»	»
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
banqueroute frauduleuse . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faux en écriture de commerce . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— privée . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vol domestique . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— par tout autre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires . . . . .	26	57	11	»	2	11	11	»	»	2	26	18	13
— par contumace . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>26</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	»	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	»	»	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>12</b>
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes { Accusations contradictoires . . . . .	37	52	17	1	2	11	15	»	»	6	55	21	15
et contre les propriétés. { — par contumace . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>37</b>	<b>52</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	»	»	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>21</b>	<b>15</b>

<sup>1</sup> Un condamné par contumace, repris et jugé contradictoirement. (Voir tabl. XXI.)  
<sup>2</sup> Un acquitté, après cassation de l'arrêt qui le condamnait aux travaux forcés. (Voir tabl. XXVIII.)

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Incendie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destruction de constructions . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture authentique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — par supposition de personnes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — de commerce. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — privée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fausse monnaie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrebande. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corruption. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— de titres. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	2	2	2	2
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	1	2	"	"	1	1	"	"	"	2	2	2	2
— domestique. . . . .	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide de l'escalade, d'effract. ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	9	15	1	"	1	9	2	"	"	12	10	8	"
— — — par tout autre. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide de violences. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sur un chemin public. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — privée. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol domestique. . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"	"
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — par tout autre. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	"	"
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires. . . . .	14	19	3	"	4	10	5	"	"	"	16	11	12
— — — par contumace. . . . .	2	2	"	"	1	1	"	"	"	2	2	"	"
Totaux. . . . .	46	21	3	"	4	11	6	"	"	18	16	12	"
<b>RÉCAPITULATION :</b>													
Crimes contre les personnes { Accusations contradictoires. . . . .	25	31	11	1	4	10	10	"	"	1	25	18	15
et contre les propriétés. { — par contumace. . . . .	3	3	"	"	1	1	1	"	"	3	3	"	"
Totaux généraux. . . . .	28	37	11	1	2	11	11	"	"	4	26	21	15

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
<b>1<sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :</b>													
Assassinat. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"
Empoisonnement. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurtre. . . . .	2 <sup>1</sup>	2	1	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"
Parricide. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Menaces par écrit et sous condition. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— sans préméditation. . . . .	2	2	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	"
— envers ascendants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctrs. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— — — des blessures. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	1	4	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	"	"	2	2	2	2
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Exposition d'enfants. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression de part. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Arrestation arbitraire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Séquestration. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux serment. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Subornation de témoins. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Falsification de suffrages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Provocation à la désertion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>2<sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :</b>													
Assassinat. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Infanticide. . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Meurtre. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures sans préméditation. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Violences en état de rébellion. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	9	9	5	"	2	2	1	"	"	1	6	5	1
— — — par contumace. . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Totaux. . . . .	10	10	5	1	2	2	1	"	"	1	7	5	1

<sup>1</sup> Un meurtre commis en France.





PROVINCE

POPULATION

CONTRE LES PERSONNES.

NOMBRE DES	NOMBRE DES CONDAMNÉS									CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE		
	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RECLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.
				PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
2	1	1							1			
3	2								1			
1	1								1			
1					1				1			
7	4				3				5	3	10	
1					1				1	1	1	
8	1				5			1	7	4	3	
		1							1	1		
8	1	1			5			1	8	5	3	

DE HAINAUT.

667,292 hab.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS									CONDAMNÉS A LA PEINE ACCESSOIRE	
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RECLUSION.	AU CARCAN. (PEINE PRINCIPALE.)	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION.	A L'EMPRISONNEMENT.	TOTAL.	DU CARCAN.	DE LA SURVEILLANCE.	
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
1 <sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :														
Incendie. . . . .														
Destruction de constructions . . . . .														
Pillages et dégâts de propriétés mobilières. . . . .														
Faux en écriture authentique. . . . .														
— — — par supposition de personnes. . . . .														
— — — de commerce. . . . .														
— — — privée. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Contrefaçon de timbres, marques, sceaux. . . . .														
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Concession. . . . .														
Corruption. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .	1	1	1											
— de titres. . . . .	1	1	1											
Vol de nuit, dans une maison habitée. . . . .	1	2			1	1				2	2	2		
— domestique. . . . .	2	2				2				2	2	2		
— à l'aide d'escalade, d'effract. ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .														
— — — par tout autre. . . . .	9	13	1		1	9	2			12	10	8		
— à l'aide de violences. . . . .														
— sur un chemin public. . . . .														
— à l'aide de cinq circonstances aggravantes. . . . .														
2 <sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :														
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
— — — privée. . . . .														
Vol domestique. . . . .	1	1					1			1	1			
— à l'aide d'effraction ou de fausses clefs, par un domestique. . . . .														
— — — par tout autre. . . . .	1	1				1				1	1			
Crimes contre les propriétés. { Accusations contradictoires. . . . .	14	19	3		1	10	5			16	11	12		
— — — par contumace. . . . .	2	2				1	1			2	2			
TOTAUX. . . . .	46	21	3		1	11	6			18	16	12		
RÉCAPITULATION :														
Crimes contre les personnes { Accusations contradictoires. . . . .	23	34	11	1	1	10	10			1	23	18	15	
et contre les propriétés. { — — — par contumace. . . . .	3	3			1	1	1			3	3			
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .	28	37	11	1	2	11	11			1	26	21	15	

XLI

1841

XLII

1842

CRIMES CONTRE

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES		
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.
1 <sup>o</sup> ACCUSATIONS CONTRADICTOIRES :			
Assassinat. . . . .	1	1	
Empoisonnement. . . . .			
Infanticide. . . . .			
Meurtre. . . . .	2	2	
Paricide. . . . .			
Menaces par écrit et sous condition. . . . .			
Coups et blessures avec préméditation. . . . .	1	1	
— — — sans préméditation. . . . .	2	2	
— — — envers ascendants. . . . .			
Violences en état de rébellion ayant causé la mort de fonctionnaires. . . . .			
— — — des blessures. . . . .			
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .	1	1	
— sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .	2	2	
— par des personnes ayant autorité sur la victime. . . . .			
— par plusieurs en s'entraïdant. . . . .			
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .			
Exposition d'enfants. . . . .			
Suppression de part. . . . .			
Bigamie. . . . .			
Arrestation arbitraire. . . . .			
Séquestration. . . . .			
Évasion de détenus. . . . .			
Faux serment. . . . .			
Faux témoignage. . . . .			
Subornation de témoins. . . . .			
Falsification de suffrages. . . . .			
Provocation à la désertion. . . . .			
2 <sup>o</sup> ACCUSATIONS PAR CONTUMACE :			
Assassinat. . . . .			
Infanticide. . . . .			
Meurtre. . . . .	1	1	
Coups et blessures sans préméditation. . . . .			
Viol ou attentat à la pudeur. . . . .			
Crimes contre les personnes. { Accusations contradictoires. . . . .	9	9	3
— — — par contumace. . . . .	1	1	
TOTAUX. . . . .	10	10	3

<sup>1</sup> Un meurtre commis en France.

